Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec

102-01514/

ERRATUM

Nous avons malheureusement constaté quelques erreurs dans la publication de notre ***Rapport annuel 2001.***

- En page 7, vous devriez donc lire le titre « **LES REPRÉSENTATIONS DE L'ORDRE** » juste avant ***...L'Ordre a déposé un mémoire...***

- En page 9, vous devriez donc lire le titre « **LES OBLIGATIONS DE L'ORDRE** » juste avant ***...Les réunions du Bureau et du Comité administratif ont permis...***

- En page 9, sous « **AFFAIRES PROFESSIONNELLES** », 2e point, vous devriez lire ***...Adoption du document Précisions sur la demande d'un champ professionnel exclusif en physiothérapie ...***

- En page 21, sous « **COMITÉ D'ADMISSION** », vous devriez lire **...Denis Gravel, pht, B.Sc., M.Sc., Ph.D.**

- En page 21, sous « **COMITÉ DU CONGRÈS 2000** », 2e point vous devriez lire**...Comité des commandites : Odette Trépanier, B.A., M.A.**

- En page 22, sous « **COMITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE** », vous devriez lire
  ...Jean-Pierre Dumas, pht, B.Sc., M.Sc.
  ...Isabelle Gagnon, pht, B.Sc., M.Sc.
  ...Bonnie Swaine, pht, B.Sc., M.Sc., Ph.D.
  ...Anne Durand, pht, B.Sc., M.Sc., Ph.D.
  ...Hélène Moffet, pht, B.Sc., M.Sc., Ph.D.
  ...Sylvie Nadeau, pht, B.Sc., M.Sc., Ph.D.

La recherche clinique en physiothérapie, une priorité !

7101, rue Jean-Talon est, bureau 1120, Anjou (Québec) H1M 3N7 • Téléphone : (514) 351-2770 ou 1-800-361-2001 • Télécopieur : (514) 351-2658 • physio@oppq.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation 5

Rapport de la présidente 6

Activités du Bureau et du Comité administratif 10

Rapport de la permanence

- **Coordination des affaires professionnelles** 13
- **Bureau du Syndic** 15
- **Coordination des communications** 15
- **Coordination de l'inspection professionnelle** 18
- **Coordination des services administratifs** 18

Rapport des comités

- *Comités liés à la protection du public*
- Comité de discipline 19
- Comité de formation en physiothérapie 19
- Comité d'inspection professionnelle 19
- Comité des règlements 20
- Comité de révision des plaintes 20

- *Autres comités*
- Comité d'admission 21
- Comité du Congrès 2000 21
- Comité des étudiants 22
- Comité de recherche clinique en physiothérapie 22
- Comité provincial des responsables cliniques 23

Renseignements généraux 24

Rapport du vérificateur et états financiers 25

PERSONNEL DE L'ORDRE

AU 31 MARS 2001

Personnel permanent

Mariette L. Lanthier, pht, B.Sc., M.A.P.
Présidente

Louise Bleau, pht, B.Sc., D.E.S.S.
Secrétaire de l'Ordre

Andrée Lachaîne
Secrétaire de direction

Paul Marcoux, pht, B.Sc.
Syndic

Jacques Guimond, pht, B.Sc., M.A.P.
Syndic intérimaire

Pierre Allard, pht, B.Sc., M.B.A.
Syndic adjoint

Éric Bourdeau, pht, B.Sc.
Coordonnateur de l'inspection professionnelle

Yvonne Ouellet
Secrétaire
Bureau du Syndic
et Inspection professionnelle

Hélène St-Amand, pht, B.Sc., M.A.P.
Coordonnatrice des affaires professionnelles

Gaétan Coulombe, pht, B.Sc.
Chargé de dossiers aux affaires professionnelles

Sylvie Bérard
Secrétaire des affaires professionnelles

Odette Trépanier, B.A., M.A.
Coordonnatrice des communications

Alain Beauregard, B.A.
Coordonnateur des communications (remplacement)

Danielle Huet, C.F.E., B.A.
Secrétaire des communications

Dominique Serre, B.A.A.
Coordonnatrice des services administratifs

Lyne L'Archevêque
Commis à la comptabilité

Annie Bellemare
Commis à la comptabilité (remplacement)

Nathalie Des-Rosiers
Commis à l'accueil

Inspecteurs / enquêteurs de l'Ordre

Ruth Perreault, pht, B.Sc.
Nathalie Savard, pht, B.Sc.
Hélène Laroche, pht, B.Sc.
Anne Cloutier, pht, B.Sc.
Michelle Bourassa, pht, B.Sc.
Sylvie Gorse, pht, B.Sc.
Christine Foster, pht, B.Sc.
Nancy Landry, pht, B.Sc.
Catherine Van Neste, pht, B.Sc.
Lise McGuire, pht, B.Sc.
Sylvie Coulombe, pht, B.Sc.
Elisa Macri, pht, B.Sc.
Marie-Josée Gagnon, pht, B.Sc.
Célyn Marchand, pht, B.Sc.
Gaétan Coulombe, pht, B.Sc.

COMITÉS DE L'ORDRE

Comités liés à la protection du public

Comité de discipline
Comité de formation en physiothérapie
Comité d'inspection professionnelle
Comité des règlements
Comité de révision des plaintes

Autres comités

Comité d'admission
Comité du congrès 2000
Comité des étudiants
Comité de recherche clinique en physiothérapie
Comité provincial des responsables cliniques

COMITÉS-CONSEILS DE L'ORDRE

Géronto-gériatrie (Québec)
Pédiatrie
Rééducation périnéale et pelvienne

LETTRES DE PRÉSENTATION

Septembre 2001
Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Paul Bégin

Septembre 2001
Monsieur Paul Bégin
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec pour l'année 2000-2001.

Ce rapport couvre l'année financière de notre Ordre qui s'étend du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente, Mariette L. Lanthier, pht, M.A.P.

Septembre 2001
Me Jean-K. Samson
Président
Office des professions du Québec
320, rue Saint-Joseph Est, 1er étage
Québec (Québec) G1K 8G5

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec pour la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente, Mariette L. Lanthier, pht, M.A.P.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Mariette L. Lanthier, *pht, M.A.P.*
Présidente de l'Ordre professionnel
des physiothérapeutes du Quebec

La planification triennale 1999-2002, qui a influencé les actions quotidiennes de l'Ordre et les décisions prises au cours de cet exercice financier 2000-2001, s'appuie sur les orientations adoptées par le Bureau :

- Promouvoir l'excellence de la physiothérapie par les physiothérapeutes ;
- consolider les assises de la profession de physiothérapeute ;
- assurer des communications efficaces avec les différentes clientèles cibles.

LES DOSSIERS MAJEURS DE L'ORDRE

Tel que je le présentais dans les *Rapports annuels* 1998-1999 et 1999-2000, notre statut actuel d'ordre à titre réservé ne nous permet pas d'intervenir pour limiter la confusion qui persiste dans la population. Les multiples appellations officialisées dans les conventions collectives du secteur public, la reconnaissance officielle par des organismes gouvernementaux de personnes pouvant intervenir dans le champ de la physiothérapie sans être membres de l'Ordre et les décisions prises par quiconque en regard de l'intervention physiothérapique minent la crédibilité de la profession aux yeux de la population et sont de nature à nuire à l'accessibilité à des services de qualité et à la protection du public.

Dans la foulée de ***notre demande d'une reconnaissance d'exclusivité du champ professionnel de la physiothérapie*** et, en réponse à la demande de novembre 1999 que nous adressait le président de l'Office des professions du Québec (Office), M^e^ Jean-K. Samson, nous avons identifié la constante qui se dégage des définitions de la physiothérapie adoptées par les organismes officiels et leurs différentes législations, ce qui nous a permis de mieux préciser notre spécificité. Nous avons également fait une mise à jour de la législation et de la réglementation de la physiothérapie dans les autres provinces canadiennes et certains états américains. Notre rapport intitulé *Précisions sur la demande d'un champ professionnel exclusif en physiothérapie* a été transmis au président de l'Office au début du mois de juillet 2000.

En réponse à la demande qui nous était faite dans le cadre de la ***mise à jour du système professionnel québécois***, la ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M^me^ Linda Goupil, a retenu la candidature que je lui soumettais. M^me^ Ghyslaine Samson Saulnier, physiothérapeute, siège désormais au comité présidé par D^r^ Roch Bernier pour représenter la réadaptation physique.

Les membres de ce comité, qui a pour mandat de présenter à la ministre ses recommandations pour ***moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines***, ont invité l'Ordre à commenter la fiche concernant le champ professionnel de la physiothérapie. Nous avons pu nous appuyer sur les précédents travaux accomplis dans le cadre de la demande d'une reconnaissance d'exclusivité du champ professionnel de la physiothérapie pour ce faire. L'Ordre a également été invité à rencontrer les membres du comité pour répondre à leurs questionnements et, par la suite, présenter nos commentaires et nos recommandations par écrit. J'ai rappelé la détermination de l'Ordre à poursuivre ses efforts pour obtenir une reconnaissance d'activités exclusives dans le champ professionnel de la physiothérapie et je suis heureuse de constater que nous avons réalisé des percées plus que satisfaisantes pour la physiothérapie.

La physiothérapie à la CSST

Faisant suite aux nombreuses représentations que nous avons faites au cours de la précédente année auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), de la ministre du Travail, M^me^ Diane Lemieux, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, M^me^ Pauline Marois, du Collège des médecins du Québec et de l'Office des professions du Québec, les dirigeants de la CSST acceptaient de créer un comité de concertation réunissant des représentants de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), de la Fédération des physiothérapeutes en pratique privée du Québec (FPPPQ) et de l'Ordre. Ce comité a pour mandat d'identifier les différentes problématiques inhérentes à la complexité du dossier de la physiothérapie et de faire des recommandations au conseil d'administration de la Commission. Le comité poursuit ses travaux, avec l'aide des deux sous-comités qui traitent plus spécifiquement de la qualité des soins requis et des processus administratifs, dans le respect de la réalité de la physiothérapie et des physiothérapeutes.

Ce dossier complexe est en bonne voie de progression : les ponts sont très bien rétablis, et des pistes de solutions sont maintenant envisageables. Un constat s'impose : la ferme volonté de la CSST d'enregistrer des progrès significatifs rapidement.

La décision de la Cour suprême du Canada

Le dossier de la manipulation a connu une fin heureuse avec la décision de la Cour suprême du Canada, rendue le 21 décembre 2000, de ne pas accorder à l'Ordre des chiropraticiens du Québec l'autorisation d'en appeler de la décision de la Cour d'appel qu'avait rendue M^me^ la juge Louise Otis et à laquelle avaient souscrit MM. les juges André Forget et Robert Pidgeon, en février 2000.

Rappelons-nous que l'arrêt de la Cour d'appel précise la portée du champ de pratique de la physiothérapie et, plus particulièrement, reconnaît explicitement que la thérapie manuelle inclut le massage, la mobilisation et la manipulation et qu'elle constitue l'une des activités professionnelles dévolue aux physiothérapeutes. Une analyse de ce jugement avait été publiée dans la chronique juridique du *Physio-Québec*, printemps 2000.

Cette décision de la Cour suprême du Canada qui reconnaît clairement la compétence des physiothérapeutes est d'une importance capitale pour assurer le respect du champ professionnel de la physiothérapie même à l'extérieur des frontières du Québec. Notons que chacune des provinces du Canada a reconnu la détermination de l'Ordre pendant cette décennie qui vient de se terminer et lui en est reconnaissante.

Le dossier d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique

Faisant suite à une demande du président de l'Office des professions du Québec, M^e^ Jean-K. Samson, en novembre 2000, les administrateurs du Bureau de l'Ordre ont accepté unanimement la proposition de l'Office d'entreprendre le processus d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique et de collaborer à l'élaboration d'un décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique. Toutefois, l'Ordre a tenu à rappeler à l'Office que :

- ce processus doit se faire sur la base des documents acceptés par l'Office en 1998, incluant le modèle de niveaux de responsabilité approuvé par le gouvernement au début de l'année 1996 ;
- le maximum de titres utilisés actuellement dans le champ de la physiothérapie, incluant la désignation « physiothérapie », soient réservés ;
- il s'agit d'une étape transitoire et non d'une fin en soi à l'obtention d'une reconnaissance d'exclusivité au champ professionnel de la physiothérapie ;
- ce processus n'empêche pas l'Ordre de poursuivre son objectif de développement de la physiothérapie au Québec et que soit acceptée et reconnue par les instances gouvernementales appropriées la nécessité d'élever le diplôme nécessaire à l'émission du permis de l'Ordre au Québec, à un niveau de maîtrise professionnelle en physiothérapie pour le physiothérapeute ;
- l'intégration se réalise dans les plus brefs délais, malgré les oppositions qui pourraient être rencontrées.

Les représentations de l'Ordre

Bien que l'Ordre maintienne sa volonté d'en arriver rapidement à une finalité dans ce dossier, nous avons rappelé à l'Office que tout engagement des ressources de l'Ordre à cet effet doit se faire dans le respect de sa capacité financière et en toute équité pour l'ensemble des membres.

L'Ordre a déposé un mémoire à la ***Commision d'étude de la Santé et des Services sociaux*** (Commission Clair), mémoire que j'ai pu soutenir devant les commissaires en précisant parmi les principales orientations du dossier, la réalité particulière de l'inaccessibilité pour la population québécoise aux services de base en physiothérapie (1^ère^ ligne), le rôle du physiothérapeute intervenant de 1^ère^ ligne, la nécessaire complémentarité privé/public et l'importance d'assurer une couverture financière universelle des services en physiothérapie. L'Ordre a également transmis ses commentaires à la ministre de la Santé et des Services sociaux, M^me^ Pauline Marois, suite à la publication du rapport de la Commission Clair.

Nous avons transmis à l'Ordre des diététistes du Québec, notre position sur le rôle du physiothérapeute dans le traitement de la dysphagie.

Nous avons assuré auprès de Revenu Québec, le suivi qui s'impose dans le dossier concernant le *Règlement d'application sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi de la RAMQ*, afin que soient reconnues la formation et la compétence du physiothérapeute l'habilitant à signer le formulaire « Attestation de déficience » dans les cas d'incapacité à la marche des patients. Nous avons également insisté auprès de l'Association canadienne de physiothérapie pour que des représentations soient faites auprès du gouvernement fédéral à cet effet.

J'ai continué d'assurer la participation de l'Ordre au groupe de travail multidisciplinaire de l'Université de Montréal sur les soins de 1re ligne, au comité de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) qui a pour mandat de développer un programme de formation sur les entorses cervicales, aux travaux de recherche sur la désinfection des turbines des bains tourbillon, de même qu'à la table de la planification de la main-d'œuvre en réadaptation du MSSS. J'ai eu la possibilité de rencontrer le sous-ministre de la Santé, M. Gilles Gauthier, à ce sujet et je tiens à souligner l'excellent travail réalisé par le Comité provincial des responsables cliniques pour la pertinence de l'information transmise concernant la réalité actuelle des listes d'attente en physiothérapie dans les différents milieux du réseau public de la santé et des services sociaux.

J'ai rencontré les représentants de la FSSS (CSN), suite à une modification au contrat d'assurance (SSQ) adoptée par le conseil fédéral et en vigueur depuis le 1er janvier 2000, concernant la supervision des traitements de physiothérapie administrés par un thérapeute en réadaptation physique.

Dans le cadre des ***démarches conjointes*** avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, je continue de collaborer aux efforts de représentations auprès de tous nos interlocuteurs et partenaires, tout en m'assurant par ailleurs du respect des priorités de l'Ordre, compte tenu du nombre imposant des dossiers à traiter et de nos ressources limitées.

La visibilité de l'Ordre

Considérant la ***recherche clinique*** prioritaire pour la consolidation des assises de la profession, l'Ordre a reconnu l'importance de souligner dans un cahier spécial du *Physio-Québec*, édition printemps 2000, la 5e année d'existence du Fonds de recherche clinique en physiothérapie. De plus, les administrateurs de l'Ordre ont autorisé la mise sur pied d'un ***Programme de partenariat*** avec le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation pour l'année 2000-2001. Ce partenariat permettra à un physiothérapeute qui se qualifiera d'obtenir une subvention de recherche financée à parts égales par les deux parties.

La population du Québec consulte de plus en plus les physiothérapeutes en ***rééducation périnéale et pelvienne***, ce domaine complexe du champ professionnel de la physiothérapie. Le document de référence *Conduites physiothérapiques pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne*, de même que l'Avis de l'Ordre concernant *La pratique de la rééducation périnéale et pelvienne par les physiothérapeutes : réalités cliniques, scientifiques et réglementaires* ont été adoptés par le Bureau. L'Ordre a tenu à souligner l'implication des physiothérapeutes qui ont travaillé à l'élaboration de ces documents au cours d'une brève cérémonie à cet effet.

Sous le thème « Pleins feux sur nos compétences », le ***Congrès 2000*** de l'Ordre, tenu à Trois-Rivières les 19, 20 et 21 mai 2000, a connu un franc succès, grâce à l'engagement et au travail acharné d'un comité organisateur hors pair, d'une équipe de bénévoles qui a investi sans aucune hésitation temps et énergie, de même qu'à la participation de plus de 350 physiothérapeutes et de conférenciers de renommée internationale.

Nous avons eu l'honneur de recevoir la ministre de la Santé, Mme Pauline Marois, pour prononcer l'allocution d'ouverture. Un panel sur les compétences, animé par Me Anne-Marie Dussault, a complété la soirée d'ouverture. Des ateliers et des communications scientifiques ont été présentés tout au long du congrès. Mme Lise Thibault, lieutenant-gouverneur de la province, nous a transmis ses voeux de succès.

De plus, j'aimerais souligner le succès de la ***journée pré-congrès***, dont le thème « Le diagnostic en physiothérapie » a suscité l'intérêt de plus de 70 physiothérapeutes, de même que des représentants de l'Office et du CMQ, invités à titre d'observateur. Il était tout à fait indiqué que les physiothérapeutes du Québec puissent faire le point sur cette réalité de la profession à l'extérieur du Québec.

Colloque 2001

M. Bertrand Arsenault a accepté d'assumer la présidence du comité d'orientation du Colloque 2001 ayant pour thème « Les années 2000 et la formation requise pour l'admission à l'exercice de la physiothérapie au Québec ».

Le site WEB

Un projet de site WEB a vu le jour au cours de la présente année et a été lancé officiellement le 2 avril 2001. L'information a été diffusée dans le *Physio-Québec*, (Printemps 2001, Vol. 25, no 4) et par voie de communiqué de presse dans la même semaine.

La Salle Patricia-Girard

C'est par respect pour une grande figure du monde de la physiothérapie que j'ai proposé aux administrateurs d'approuver la désignation « Salle Patricia-Girard » de la salle de réunion de l'Ordre. La famille de Mme Girard ayant accepté cette reconnaissance, une petite cérémonie officielle s'est tenue le 27 avril 2001, coïncidant avec le *Mois de la physiothérapie*. C'est au cours de cette cérémonie qu'une plaque, en souvenir de cette physiothérapeute qui a beaucoup fait pour la profession, a été dévoilée en présence de quelques personnalités de l'Ordre et des membres de la famille de Mme Girard.

L'Ordre a publié le dépliant *Profession physiothérapeute*, conclu des ententes avec le *Journal de Montréal* pour un cahier spécial sur la physiothérapie, publié le 14 octobre 2000, et avec le *Journal de Québec*, pour une publication le 20 avril 2001. Le dépliant sur le dos est en bonne voie de réalisation.

J'ai effectué une ***tournée provinciale*** au cours de l'automne 2000, afin de rencontrer les membres et de prendre le pouls de la réalité actuelle de la physiothérapie dans chacune des régions du Québec. J'ai ainsi pu rencontrer plus de 300 membres qui sont venus me faire part de leurs satisfactions et de leurs préoccupations, lesquelles ont été prises en considération dans chacune des activités des coordinations professionnelles de l'Ordre.

J'ai également pu échanger avec les étudiants des trois programmes universitaires, dans un cadre informel de rencontres organisées avec la collaboration des représentants des étudiants de chaque université. Je considère ces ***rencontres avec les étudiants*** très enrichissantes et je souhaite que cette collaboration se poursuive année après année.

L'Ordre a été présent à de nombreux ***congrès*** et ***colloques*** de la RRSSS Montréal-Centre, de l'AHQ, de l'Association des CLSC et des CHSLD, du Collège des médecins du Québec, du Conseil interprofessionnel du Québec et de l'Office des professions du Québec. J'ai profité de chaque occasion pour rappeler l'importance de consulter les physiothérapeutes dans le processus de prise de décision concernant la planification des programmes de physiothérapie et leur mise en œuvre et de respecter les spécificités des professions. De plus, j'ai informé les représentants des établissements aux prises avec des compressions budgétaires significatives, des dangers qui les guettent de prendre des décisions administratives qui affectent les pratiques professionnelles, les rendant interchangeables sous le couvert de l'interdisciplinarité.

L'Ordre a ***participé*** ou ***assuré sa présence***, selon le cas, à la Semaine nationale de la physiothérapie, la Semaine de la santé et la sécurité du travail, la Semaine québécoise des personnes handicapées et au Symposium étudiant d'ergothérapie et de physiothérapie (OPSEP) qui s'est tenu à l'Université de Montréal, en février 2001. J'ai également été invitée à la Journée scientifique en physiothérapie de l'Université d'Ottawa, au colloque de la recherche de l'Université McGill, de même qu'au congrès tripartite 2000 tenu à Toronto et organisé par les Associations canadiennes d'ergothérapie, d'orthophonie et audiologie et de physiothérapie (ACP).

L'Ordre assure sa participation au conseil d'administration du Conseil québécois d'agrément des établissements de santé et des services sociaux. L'Ordre a donné son accord de principe au Collège des physiothérapeutes de l'Alberta sur la diffusion du document présentant les compétences requises pour la pratique sécuritaire et efficace de la manipulation vertébrale. L'Ordre a également accordé son support à M^me^ Lucie Brosseau, physiothérapeute et professeure adjointe à l'Université d'Ottawa, pour son projet de recherche intitulé « Projet d'implantation de lignes directrices cliniques auprès des physiothérapeutes du Québec ».

L'Ordre siège également à la table de travail sur la ***mobilité de la main-d'œuvre canadienne en physiothérapie***. Différentes questions sont à l'ordre du jour, notamment les conditions d'admission des candidats étrangers, les exigences des retours à la pratique, les moyens de surveiller la compétence professionnelle et la qualité des actes posés et le nombre d'heures requises de pratique pour assurer la validité du permis de pratique. Toutefois, l'examen national n'est pas et ne sera pas une condition d'admission pour tout candidat admissible à l'Ordre au Québec. M. Robert Seney, représentant du ministère Solidarité et Emploi, nous conseille judicieusement dans ce dossier. Je tiens à le remercier pour sa disponibilité et son excellent support.

Les administrateurs ont adopté à l'unanimité une résolution à l'effet que l'Ordre s'engage à signer une entente de reconnaissance mutuelle sur la base du Baccalauréat es Sciences en physiothérapie obtenu d'une université canadienne depuis 1990, ou son équivalent, par un physiothérapeute membre en règle dans une province canadienne, qui détient un permis d'exercice sans restrictions, conditions ou limitations et qui a pratiqué durant les cinq (5) dernières années.

La protection des titres reliés à la profession

À l'heure de la mondialisation des marchés, de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'Accord sur le commerce intérieur, les administrateurs soucieux d'assurer aux physiothérapeutes une place sur l'échiquier national et international, m'ont donné leur accord de principe pour que je participe à ces travaux pour que nous soyons informés des problèmes régionaux et des changements qui surviennent dans la profession.

Les obligations de l'Ordre

J'ai représenté l'Ordre à l'assemblée générale annuelle de l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (**Alliance**) qui s'est tenue à Edmonton, en octobre 2000 et, les administrateurs ayant approuvé la proposition que je leur soumettais, l'Ordre sera l'hôte de l'Alliance pour la tenue de leur assemblée générale annuelle de l'automne 2002. De même, les administrateurs ont accepté de collaborer à l'organisation du Congrès 2003 de l'Association canadienne de physiothérapie (**ACP**), lequel se tiendra à Québec au printemps 2003.

Enfin, j'ai poursuivi mon mandat au comité administratif du CIQ et accepté d'y siéger à titre de secrétaire et responsable du comité de législation pour l'année 2000-2001. Je tiens à souligner la participation de tous les professionnels de l'Ordre aux différents comités et forums du CIQ.

Les réunions du **Bureau** et du ***Comité administratif*** ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre des décisions sur des dossiers majeurs pour l'avenir de la profession et de gérer des dossiers de nature plus administrative. Ces réunions se sont déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

La valeur nette de l'Ordre

Après avoir connu une situation financière plus que difficile lorsque j'ai pris la présidence de l'Ordre en 1995, attribuée principalement aux dossiers de Cour, notamment la manipulation et la norme d'agrément, l'Ordre termine la présente année financière avec un excédent de 56 115 $. C'est grâce à une gestion serrée de ses finances au cours des dernières années, qu'un tel résultat a pu être atteint et que l'Ordre peut désormais compter sur une valeur nette de 212 754 $.

Tout ce travail a été accompli grâce à la collaboration de nombreux bénévoles, des administrateurs et d'une équipe de permanents qui m'ont accordé temps, énergie et appui. Je les remercie sincèrement pour leur dévouement et leur soutien constant dans les nombreuses décisions que nous avons dû prendre pour le respect de l'intégrité de notre champ professionnel et la consolidation des assises de notre profession, pour l'avenir de la physiothérapie au Québec, mais en tout premier lieu, pour la protection du public

ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Principales résolutions 2000- 2001

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le 24e Bureau a tenu deux réunions régulières, et le 25e Bureau a tenu cinq réunions régulières et deux réunions extraordinaires. Le Comité administratif a tenu, quant à lui, au cours du 24e Bureau, deux réunions régulières et au cours du 25e Bureau, six réunions régulières. Elles se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre, prévues au *Code des professions*.

Ces réunions ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature plus administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées tant par le Bureau que par le Comité administratif se résument comme suit.

Affaires professionnelles

- Adoption des recommandations du Comité d'admission à l'égard des candidats étrangers et des réinscriptions après plus de trois ans d'absence du Tableau des membres.
- Adoption du document *Précisions sur la de d'un champ professionnel exclusif en physiothérapie* (Juin 2000).
- Décision d'offrir à l'Alliance canadienne de réglementation de la physiothérapie que l'Ordre soit l'hôte de son Assemblée générale annuelle 2002 au Québec.
- Décision de donner un accord de principe à l'Association canadienne de physiothérapie pour la tenue d'un congrès conjoint OPPQ-ACP en 2003.
- Décision de permettre à la présidente d'effectuer une tournée provinciale des membres.
- Décision de faire paraître un cahier spécial sur la physiothérapie dans le *Journal de Québec* du 20 avril 2001.

- ☐ Adoption du document *Mémoire de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec relativement à la Commission d'étude de la Santé et des Services sociaux.*
- ☐ Adoption du document *Réactions de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec au Rapport de la Commission Clair.*
- ☐ Décision d'abolir le Prix Louise Brissette de l'Ordre.
- ☐ Décision d'abolir le Comité permanent des normes de pratique.
- ☐ Décision d'abolir le Comité permanent des congrès.
- ☐ Décision d'abolir le Comité des gestionnaires en pratique privée.
- ☐ Décision de nommer la salle de conférence de l'Ordre « Salle Patricia-Girard ».
- ☐ Décision de continuer à supporter M. Philippe Thomas, physiothérapeute, dans sa défense contre l'Ordre des chiropraticiens du Québec.
- ☐ Décision de tenir un colloque en septembre 2001 dont le thème sera : « Les années 2000 et la formation requise pour l'admission à l'exercice de la physiothérapie par les physiothérapeutes au Québec ».
- ☐ Adoption du document de référence *Conduites physiothérapiques pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne.*
- ☐ Adoption de l'Avis de l'Ordre intitulé *La pratique de la rééducation périnéale et pelvienne par les physiothérapeutes : réalités cliniques, scientifiques et réglementaires.*
- ☐ Adoption d'un projet de partenariat OPPQ-REPAR pour l'année 2000-2001.
- ☐ Décision que l'Ordre s'engage, dans le cadre du dossier de la mobilité de la main-d'œuvre, à signer une entente de reconnaissance mutuelle sur la base du Baccalauréat en Sciences en physiothérapie obtenu d'une université canadienne depuis 1990, ou son équivalent, par un physiothérapeute membre en règle dans une province canadienne et qui détient un permis d'exercice sans restrictions, conditions ou limitations et qui a pratiqué durant les cinq (5) dernières années.
- ☐ Décision de ne pas signer l'Accord de mobilité de la main-d'œuvre, compte tenu de l'exigence de l'examen national à cette fin.
- ☐ Décision de travailler le dossier des marques de commerce avec l'Alliance canadienne de réglementation de la physiothérapie.

Dossier d'intégration des thérapeutes en readaptation physique :

- Décision de donner un accord de principe au projet de décret d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique à l'Ordre, tel que commenté et revisé, celui-ci se faisant sur la base des documents discutés entre l'Office des professions du Québec et l'Ordre et acceptés par l'Office en 1998, incluant le modèle de niveaux de responsabilité approuvé par l'Office et accepté par le gouvernement au début de l'année 1996.

- ☐ Comité d'inspection professionnelle :
  - Adoption du « Programme de surveillance générale 2001-2002 du Comité d'inspection professionnelle ».
- ☐ Réglementation :
  - Recommandation du projet de modification du *Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les Assemblées générales de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec.*
  - Recommandation du projet de modification du *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec.*
  - Adoption du *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des physiothérapeutes.*
- ☐ Étude des recommandations des membres présents à l'Assemblée générale annuelle 2000.

Affaires administratives

Dossiers administratifs

- ☐ Élection des membres du Comité administratif.
- ☐ Émission de 161 nouveaux permis et 70 réinscriptions.
- ☐ Radiation de 121 membres pour non-paiement de la cotisation.
- ☐ Adoption des révisions budgétaires trimestrielles et de la planification budgétaire 2001-2002.
- ☐ Maintien de la résolution de cotisation telle qu'adoptée en 1998-1999.
- ☐ Tenue de la 28e Assemblée générale annuelle des membres à Longueuil, le 21 septembre 2001, et adoption de l'ordre du jour.
- ☐ Adoption des nouvelles politiques salariales 2001-2002 pour les permanents de l'Ordre.
- ☐ Démission de M. Paul Marcoux à titre de syndic.
- ☐ Démission de M. Pierre Allard à titre de syndic adjoint.
- ☐ Décision de réduire le poste de syndic à deux jours et demi par semaine à compter du 1er avril 2001.
- ☐ Adoption de la politique des « Relations de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec avec les médias ».
- ☐ Décision de maintenir la « Politique de perfectionnement individuel » pour les permanents de l'Ordre.

- Décision d'appliquer la politique gouvernementale canadienne de l'assurance-emploi en vigueur depuis le 31 décembre 2000 à compter du 1er avril 2001.

Embauche de personnel

- Embauche de M. Gaétan Coulombe à titre de Chargé de dossiers aux affaires professionnelles, à raison de trois jours par semaine.
- Embauche de M. Alain Beauregard à titre de coordonnateur des communications, pour le remplacement du congé de maternité de Mme Odette Trépanier.
- Embauche de M. Jacques Guimond à titre de syndic intérimaire.

Embauche de personnel contractuel

- Renouvellement des contrats des inspecteurs / enquêteurs en poste pour une période d'un an.
- Mmes Sylvie Coulombe, Marie-Josée Gagnon, Célyn Marchand, Élisa Macri, Lise McGuire, Nancy Landry, Catherine Van Neste et M. Gaétan Coulombe, à titre d'inspecteurs / enquêteurs sur une base contractuelle d'un an.

Nominations

- Mme Isabelle Garceau, administratrice de la région Mauricie-Centre du Québec, mandat de trois ans.
- Mme Lucie Tétreault, à titre d'expert-enquêteur.
- Mme Danielle Richer, à titre de représentante du Bureau de l'Ordre sur le Comité d'orientation du Colloque 2001.
- Mmes Mariette L. Lanthier, présidente de l'Ordre et Hélène St-Amand, coordonnatrice des affaires professionnelles, membres du Comité de la formation des physiothérapeutes, mandat de trois ans.
- Mmes Edith Aston-McCrimmon, Frances King, Pierrette Boisvert et MM. Denis Gravel et Daniel Hétu, membres du Comité d'admission, mandat de trois ans.
- Mmes Danielle Brassard, Hazel Lefebvre et M. Jean Waddel, scrutateurs de même que Mmes Chantal Besner, Sylvie Bradley et Martha Visintin, scrutateurs substituts, pour les élections 2001.

Prix d'excellence, bourses et subventions de recherche clinique

- Mmes Mélanie Forest, Université Laval, Stéphanie Gould, Université McGill, Sophie Lépine, Université de Montréal, récipiendaires du Prix d'excellence clinique de l'Ordre 2000.
- Mmes Christine Bonneau, Sylvie Brassard, Madeleine Denis, Carole Fortin, Laura Galiana, Louise Gauthier, Francine Pilon, France Piotte et Céline Tétrault, récipiendaires de bourses et subventions de recherche clinique.

Membre du bureau

PRÉSIDENTE
Mariette L. Lanthier *

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Bas-St-Laurent, Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine
Maryse Arsenault

Saguenay-Lac St-Jean, Côte-Nord
Stéphane Brassard

Mauricie-Centre-du-Québec
Isabelle Garceau

Laval
Lyne Hébert

Estrie
Charles Poulin

Montréal
Ghislaine Lavoie
Christian Murie

Outaouais
Gilbert Litalien *

Québec
Réjean Murray *

Laurentides-Lanaudières
Éric Plante

Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec
Serge Orzes *

Montérégie
Danielle Richer

Chaudières-Appalaches
Jean-Louis Tremblay

ADMINISTRATEURS NOMMÉS
Marc Garon
Michel Perreault
Lucille Milette *

SECRÉTAIRE DE L'ORDRE
Louise Bleau

* *Membres du Comité administratif*

Assemblée générale annuelle

Date : 9 juin 2000
Lieu : Québec
Membres présents : 60 membres
Sujets :
Rapports de la présidente, des activités du Bureau et du Comité administratif, des états financiers 1999-2000.
Élection des vérificateurs pour l'année 2000-2001.
Les membres déposent une recommandation au Bureau.

RAPPORT DE LA PERMANENCE

COORDINATION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Hélène St-Amand, pht, M.A.P.
Coordonnatrice des affiares professionnelles

M^me^ *Sylvie Bérard* agit à titre de secrétaire à la coordination des affaires professionnelles.

M. *Gaétan Coulombe*, pht, B.Sc., assume les tâches de chargé de dossiers aux affaires professionnelles depuis le 3 octobre 2000. Il s'occupe principalement de la formation continue.

La collaboration de M^me^ *Cynthia Carsley*, pht, M.Sc., est sollicitée à titre de consultante sur certains dossiers d'affaires professionnelles.

Le champ professionnel et les dossiers professionnels

- **Précisions sur la demande de champ professionnel exclusif** adressées à l'Office des professions du Québec, en juin 2000, à la demande de l'Office ;
- **présentation d'un mémoire à la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair)**, assistance aux quatre forums d'experts et audition par les commissaires, le 19 octobre 2000 ;
- **participation aux travaux de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) sur les travailleurs présentant une lombalgie non spécifique** (*Comité sur les soins de qualité vs pratique en évolution* et *Comité sur les processus administratifs*). Le mandat général de ces travaux encore en cours est de : *développer et implanter des lignes directrices guidant la pratique de la physiothérapie, visant le maintien en emploi ou le retour au travail et prévenant la chronicité des travailleurs accidentés* ;
- **participation aux travaux du *Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et de relations humaines*** visant la modernisation de l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines ;
- **continuité des travaux du Groupe de travail sur le nettoyage et la désinfection des bains tourbillons** supervisée par le Comité sur les infections nosocomiales du Québec ;
- participation aux travaux de l'Association canadienne de physiothérapie sur la **description des compétences des assistants en physiothérapie** (*Support Workers in Canada*) ;
- participation au *Focus group* anglophones et francophones convoqués par *The Accreditation Council for Canadian Physiotherapy Academic Programs* (ACCPAP) en août 2000 sur le **développement d'un système d'agrément canadien des programmes universitaires de physiothérapie** ;
- **préparation du Colloque 2001 de l'Ordre** « Les années 2000 et la formation requise pour l'admission à l'exercice de la physiothérapie par les physiothérapeutes au Québec » et encadrement du Comité d'orientation du Colloque sous la présidence de M. Bertrand Arsenault, pht, Ph.D. ;
- consultation sur le ***Projet-pilote sur les lésions aux tissus mous* de la Société d'assurance-automobile du Québec** ;
- consultation par le **ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration** dans le cadre de l'**évaluation des besoins de main-d'œuvre** touchant la profession de physiothérapeute ;
- réponse à une pétition d'un regroupement de physiothérapeutes des CLSC de l'Ouest de l'Île de Montréal sur le ***manque d'accessibilité en physiothérapie* et la *difficulté d'obtention d'une marchette pour une clientèle visée*** : démarches auprès de la Régie d'assurance maladie du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Représentations

- Réponse de l'Ordre au PROS en santé mentale de la **Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 02** Saguenay – Lac St-Jean ;
- représentant de l'OPPQ, de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le Comité organisateur de la Semaine québécoise des personnes handicapées organisée par l'**Office des personnes handicapées du Québec** ;
- invitation à siéger sur le Comité d'orientation de l'Agence d'Évaluation des Technologies et des Modes d'Interventions en Santé, agence relevant du **ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie** ;
- invitation à siéger sur le Comité aviseur sur le projet : « Utilisation raisonnée des anti-inflammatoires non-stéroïdiens en ostéoarthrite », projet issu de la Formation professionnelle continue de la **Faculté de médecine de l'Université de Montréal** ;
- Comité organisateur de l'Événement MPOC – Insuffisance cardiaque, organisé par le **ministère de la Santé et des Services sociaux,** les 2 et 3 octobre 2000 (représentation assumée par M^me^ Rachel Brosseau, pht, M.Sc.) ;
- participation à la consultation du **Fonds de recherche en santé du Québec** (FRSQ) sur l'*Énoncé de Plan triennal 2001-2004* ;
- participation aux travaux du *Groupe de travail sur le développement de la recherche de 1^re^ ligne au Québec* mis sur pied par le **Fonds de recherche en santé du Québec** (participation assumée par M. Denis Gravel, pht, B.Sc., M.Sc., Ph.D.) ;
- membre du Comité restreint du Forum sur la formation du **Conseil interprofessionnel du Québec** ;
- par l'intermédiaire du **Conseil interprofessionnel du Québec**, consultation par le Conseil national des programmes d'études professionnelles et techniques sur divers dossiers notamment sur les fonctions de travail liées au massage et aux soins du corps et sur la fonction de travail d'acupunctrice et d'acupuncteur.

Participation à des Colloques – Congrès – Journées scientifiques

- Kiosque de l'Ordre lors du Congrès de l'**Association des CSLC et des CHSLD,** les 4 et 5 mai 2000 ;
- kiosque sur le **Salon Santé et Sécurité au Travail de Laval,** le 18 octobre 2000 ;
- kiosque de l'Ordre à **OPSEP 2001** (Symposium d'ergothérapie et de physiothérapie) à l'Université de Montréal, les 10 et 11 février 2001 ;
- journée scientifique du **Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation,** tenue le 11 mai 2000 ;
- congrès de l'**Association des hôpitaux du Québec,** les 1er et 2 juin 2000 ;
- **3e colloque sur l'interdisciplinarité,** tenu les 25 et 26 mars 2000 à Bromont ;
- **10e colloque Réseau de recherches socio-politiques et opérationnelles en santé,** le 20 octobre 2000 ;
- *Forum sur les réseaux de services à la population* organisé par la **Conférence des Régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec,** les 30 novembre et 1er décembre 2000 ;
- assemblée générale annuelle du **Réseau international de processus de production du handicap,** le 9 février 2001 ;

Formation continue

Gaétan Coulombe, pht, B.SC.
Chargé de dossiers aux affaires professionnelles

Depuis octobre 2000, les activités du programme de formation continue sont gérées par le chargé de dossiers aux affaires professionnelles, M. Gaétan Coulombe, qui a pris la relève de Mme Louise Bleau, chargée de la formation continue. La formation continue demeure toujours sous l'encadrement de la coordination des affaires professionnelles.

En juin 2000, le Conseil d'administration de la Société de formation et d'éducation continue (SOFEDUC) a acquiescé au renouvellement du membership de l'Ordre pour une durée d'un an. Il s'agit du premier renouvellement depuis l'obtention du premier mandat en mars 2000. L'Ordre a aussi assisté à l'Assemblée générale annuelle de la SOFEDUC, le 26 octobre 2000.

Le 19 décembre 2000, l'Ordre a participé avec d'autres ordres professionnels à une rencontre avec des représentants du LICEF (Laboratoire en informatique cognitive et en environnements de formation) de la Télé-Université. Cette rencontre avait pour but d'évaluer les possibilités de développer des activités de formation continue utilisant les nouvelles technologies de l'information. La formation continue en région a fait l'objet de réflexions, tel que suggéré par certains membres lors de la tournée provinciale de la présidente à l'automne 2000. L'Ordre a aussi participé, les 22 et 23 février 2001, au 35e colloque annuel de l'ACDEAULF (Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française) portant sur les tendances de l'éducation des adultes dans les universités. Ces activités s'inscrivent dans l'exploration d'autres modes de formation continue, exploration déjà entreprise par l'Ordre en cours d'année.

En 2000-2001, on décompte 50 activités de formation continue offertes aux physiothérapeutes dans les trois domaines du champ de pratique (musculosquelettique, neurologique et cardiorespiratoire). Seize activités ont dû être annulées en raison d'un nombre insuffisant de participants ou de l'annulation du cours par un professeur. L'Ordre a continué à offrir à ses membres l'accès aux examens de niveau I et II de thérapie manuelle et a ainsi contribué à maintenir à jour leurs compétences et leurs connaissances dans ce domaine.

Dans le cadre de l'évaluation des cours du programme de formation continue, les comités *ad hoc* d'approbation des cours ont évalué sept cours du programme et ont procédé au suivi de quatre autres cours déjà évalués pour s'assurer de la mise à jour de ces derniers. De par la reconnaissance officielle de la SOFEDUC, l'Ordre a pu émettre des unités d'éducation continue (UEC) pour cinq cours inscrits dans le programme de formation continue 2000-2001 qui ont répondu aux critères d'évaluation des cours.

Les Comités-conseils et Groupe de travail *ad hoc*

- Échanges avec les comités-conseils : suite à des rencontres de discussions avec les responsables des comités-conseils, la présidence, la coordination des communications et la coordination des affaires professionnelles, il a été décidé que les comités-conseils n'ayant pas poursuivi d'activités dans la dernière année ne sont pas maintenus.
  - En juin 2000, le Bureau adopte le document de référence *Conduites physiothérapiques pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne* et l'avis *La pratique de la rééducation périnéale et pelvienne par les physiothérapeutes : réalités cliniques, scientifiques et réglementaires,* préparés par le Comité-conseil en rééducation périnéale et pelvienne ;
  - le Comité-conseil en gériatrie (secteur Québec) poursuit ses activités de préparation d'un *Guide de la démarche clinique en physiothérapie en gériatrie* ;
  - les membres du Comité-conseil en pédiatrie ont décidé de former le Regroupement des physiothérapeutes en pédiatrie de Montréal et de l'Ouest du Québec et exerceront ainsi leur propre mandat.
- Début des travaux du Groupe de travail mandaté pour la révision des brochures *Faites face à votre dos* et *En avez-vous plein le dos ?* en juin 2000.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Bureau du Syndic

Paul Marcoux, *phi*, B.Sc.
Syndic
Pierre Allard, *phi*, M.B.A.
Syndic adjoint
Jacques Guimond, *phi*, M.A.P.
Syndic intérimaire

Le *Code des professions* donne pour mandat au Syndic de faire enquête suite à toute information selon laquelle un(e) physiothérapeute aurait commis une infraction aux dispositions de ce *Code* ou aux règlements de l'Ordre.

Le Bureau du Syndic a analysé les différends qui présentaient des interrogations concernant le *Code des professions* ou la réglementation de l'Ordre, et 18, ont donné lieu à une enquête.

Le Bureau du Syndic a transféré trois dossiers au Comité d'inspection professionnelle et il a reçu trois dossiers du Comité d'inspection professionnelle.

Signalements ayant fait l'objet d'enquêtes

Intégrité	13
Gestes à caractère sexuel	1
Refus de traiter un client	3
Exposer la nature et la modalité du traitement au client	1

Suivi des demandes d'enquêtes

Dossiers actifs en début d'année	3
Nouveaux dossiers	18
Dossiers traités	21
Dossiers fermés	9
Dossiers en cours au 31 mars	12

Trois plaintes ont été jugées par le Comité de discipline, conformément à l'article 123 du *Code des professions*, et ont fait l'objet de sanctions.
Aucune nouvelle plainte n'a été déposée au cours de l'exercice.

Conciliation et arbitrage de comptes
Le Bureau du Syndic n'a reçu aucune demande en cette matière au cours de l'année.

Usurpation du titre
Nous n'avons eu aucun signalement sous cette rubrique au cours de l'année.

Coordination des communications

Odette Trépanier, B.A., M.A.
Coordonnatrice des communications
Alain Beauregard, B.A.
Coordonnateur des communications (remplacement)
Danielle Huet, C.F.E., B.A.
Secrétaire des communications

Information des membres de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec
Publications
Le personnel des communications a réalisé quatre éditions de la revue *Physio-Québec* et du bulletin *Physio-Info*. Afin de faire parvenir l'information rapidement aux membres sur certains dossiers, la coordination a aussi réalisé quelques feuillets *Dernière heure*. En plus de voir à la production de la revue, la coordination a révisé la grille graphique afin de donner une nouvelle « image » à la publication *Physio-Québec*. Notons également que le personnel a sollicité plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine de la physiothérapie afin de générer des revenus publicitaires pour la revue *Physio-Québec*. Les thèmes de la revue *Physio-Québec*, pour l'année en cours, ont été les suivants :

- « Le Fonds de recherche clinique en physiothérapie : déjà 5 ans » (Volume 24, numéro 4)
- « Spécial Congrès 2000 : Pleins feux sur nos compétences » (Volume 25, numéro 1)
- « Le transfert : pivot de l'autonomie chez la personne âgée » (Volume 25, numéro 2)
- « Les tests fonctionnels : applicables à domicile... » (Volume 25, numéro 3)

La coordination des communications a également supervisé la production du *Rapport annuel 2000-2001*, du *Programme de formation continue 2000-2001*, des documents intitulés : *Le rôle des physiothérapeutes en CLSC et en CHSLD*, *Conduites physiothérapiques pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne* et également des textes du site Web. Qui plus est, la coordination a expédié diverses informations par courriel aux membres de l'Ordre afin de les informer rapidement (envoi de masse).

Services aux membres
La coordination des communications a répondu à diverses demandes provenant des membres. Notons que le personnel des communications a diffusé largement les noms des physiothérapeutes figurant sur la liste « Physiothérapeutes à la recherche d'emploi » ainsi que le nom des employeurs de la « Banque d'emplois » et qu'il a répondu aux demandes des *Journées-carrières* et du projet AL-DOS, etc.

Bureau du Syndic

Paul Marcoux, *pht*, B Sc
Syndic
Pierre Allard, *pht*, M B A
Syndic adjoint
Jacques Guimond, *pht*, M A P
Syndic intérimaire

Le *Code des professions* donne pour mandat au Syndic de faire enquête suite à toute information selon laquelle un(e) physiothérapeute aurait commis une infraction aux dispositions de ce *Code* ou aux règlements de l'Ordre.

Le Bureau du Syndic a analysé les différends qui présentaient des interrogations concernant le *Code des professions* ou la réglementation de l'Ordre, et 18, ont donné lieu à une enquête.

Le Bureau du Syndic a transféré trois dossiers au Comité d'inspection professionnelle et il a reçu trois dossiers du Comité d'inspection professionnelle.

Signalements ayant fait l'objet d'enquêtes

Intégrité	**13**
Gestes à caractère sexuel	1
Refus de traiter un client	**3**
Exposer la nature et la modalité du traitement au client	1

Suivi des demandes d'enquêtes

Dossiers actifs en début d'année	**3**
Nouveaux dossiers	18
Dossiers traités	**21**
Dossiers fermés	9
Dossiers en cours au 31 mars	**12**

Trois plaintes ont été jugées par le Comité de discipline, conformément à l'article 123 du *Code des professions*, et ont fait l'objet de sanctions.
Aucune nouvelle plainte n'a été déposée au cours de l'exercice.

Conciliation et arbitrage de comptes
Le Bureau du Syndic n'a reçu aucune demande en cette matière au cours de l'année.

Usurpation du titre
Nous n'avons eu aucun signalement sous cette rubrique au cours de l'année.

Coordination des communications

Odette Trépanier, B A , M A
Coordonnatrice des communications
Alain Beauregard, B A
Coordonnateur des communications (remplacement)
Danielle Huet, C F E , B A
Secrétaire des communications

Information des membres de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec

Publications
Le personnel des communications a réalisé quatre éditions de la revue *Physio-Québec* et du bulletin *Physio-Info*. Afin de faire parvenir l'information rapidement aux membres sur certains dossiers, la coordination a aussi réalisé quelques feuillets *Dernière heure*. En plus de voir à la production de la revue, la coordination a révisé la grille graphique afin de donner une nouvelle « image » à la publication *Physio-Québec*. Notons également que le personnel a sollicité plusieurs entreprises œuvrant dans le domaine de la physiothérapie afin de générer des revenus publicitaires pour la revue *Physio-Québec*. Les thèmes de la revue *Physio-Québec*, pour l'année en cours, ont été les suivants :

- « Le Fonds de recherche clinique en physiothérapie : déjà 5 ans » (Volume 24, numéro 4)
- « Spécial Congrès 2000 : Pleins feux sur nos compétences » (Volume 25, numéro 1)
- « Le transfert : pivot de l'autonomie chez la personne âgée » (Volume 25, numéro 2)
- « Les tests fonctionnels : applicables à domicile... » (Volume 25, numéro 3)

La coordination des communications a également supervisé la production du *Rapport annuel 2000-2001*, du *Programme de formation continue 2000-2001*, des documents intitulés : *Le rôle des physiothérapeutes en CLSC et en CHSLD*, *Conduites physiothérapiques pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne* et également des textes du site Web. Qui plus est, la coordination a expédié diverses informations par courriel aux membres de l'Ordre afin de les informer rapidement (envoi de masse).

Services aux membres
La coordination des communications a répondu à diverses demandes provenant des membres. Notons que le personnel des communications a diffusé largement les noms des physiothérapeutes figurant sur la liste « Physiothérapeutes à la recherche d'emploi » ainsi que le nom des employeurs de la « Banque d'emplois » et qu'il a répondu aux demandes des *Journées-carrières* et du projet AL-DOS, etc.

Information du public

Outils promotionnels

Dépliants

- La coordination des communications a élaboré un dépliant ayant pour titre *Profession physiothérapeute*. Ce document se veut informatif et fait la promotion de la profession sous différents aspects. Il est particulièrement dédié aux étudiants des niveaux secondaire et collégial. Ce dépliant a été envoyé dans la plupart des centres de documentation des écoles secondaires et des collèges. Notons que plusieurs physiothérapeutes ont diffusé ce dépliant lors de journées-carrières.
- La coordination des communications a, de concert avec les affaires professionnelles et l'aide précieuse de cinq physiothérapeutes bénévoles (Claude-Marie Boudeau, Francine Couture, Louise Lanctôt, Jacinthe Paré et Danielle Richer), procédé à la réalisation du dépliant ayant pour titre « Pour un dos en forme... ». Cet outil promotionnel s'inscrit dans le cadre d'activités d'information et de prévention mises de l'avant par l'Ordre et ses membres pour aider les personnes ayant des maux de dos.

Site Web de l'Ordre

Le site Web de l'Ordre a été lancé le 2 avril 2001, auprès de la population et des décideurs, par communiqué de presse à travers le Québec. Ce nouvel outil offre une excellente vitrine promotionnelle à la profession de physiothérapeute.

Outils divers

La coordination des communications a également vu à l'actualisation des divers outils de communication de l'Ordre (bannière, couvertures de documents, bon de commande, épinglettes, affiche, publicités, etc). Elle a également vu à la réalisation d'une nouvelle affiche pour le kiosque de l'Ordre mettant davantage en valeur la profession de physiothérapeute.

Lancement de documents

Le 22 septembre 2000, la coordination des communications organisait le lancement officiel du document : *Conduites physiothérapiques pour la pratique de la rééducation périnéale et pelvienne* au siège social de l'Ordre. Plus d'une trentaine de personnes ont assisté à cet événement.

Conçu avec le concours des membres du Comité-conseil en rééducation périnéale et pelvienne de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec, ce document a pour but de sensibiliser les physiothérapeutes, qui œuvrent dans ce domaine, aux conduites à adopter dans cette pratique spécifique. Ce lancement s'inscrit dans le cadre d'activités d'information et de prévention mises de l'avant par l'Ordre.

Le 4 avril 2000, la coordination des communications procédait au lancement du document *Le rôle des physiothérapeutes en CLSC et en CHSLD* en diffusant, sur fil de presse, un communiqué. Afin de faire mieux connaître la profession auprès des décideurs et des établissements de santé, la coordination a aussi expédié ce document auprès des directeurs des CLSC et CHSLD de tout le Québec. L'Association des CLSC et CHSLD a également diffusé cette information auprès de ses membres.

La coordination en a aussi profité pour diffuser ce document lors du Congrès de l'Association des CLSC et CHSLD, les 4 et 5 mai 2000, lequel se tenait à l'hôtel Sheraton de Montréal. L'Ordre y présentait un kiosque d'information à titre d'exposant.

Tournée de la présidente (automne 2000)

La coordination des communications a vu à l'organisation de la tournée d'information des membres de la présidente à travers le Québec. Elle a aussi supporté les membres du Bureau dans la réalisation de l'organisation dans leur région administrative.

Cette tournée s'est déroulée du 5 octobre au 5 décembre 2000. La présidente a visité 22 milieux. Au total, M^me^ Mariette L. Lanthier a rencontré plus de 300 membres de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec.

Dans le cadre de son plan global de communication visant à informer le public et à accroître la visibilité de la profession, l'Ordre a concentré une part de la tournée aux médias d'information afin de rejoindre la population québécoise.

Médias écrits

1. Au total, six articles ont été publiés dans les médias écrits à travers le Québec :

- Yves Joncas, « La physio, aux physios », *Le Nord Est* (Côte-Nord/Sept-Iles), 11 octobre 2000, tirage 12 900 copies.
- Catherine Delisle, « L'Ordre réclame que la RAMQ couvre les frais », *Le Quotidien* (Saguenay Lac-St-Jean/Chicoutimi), 13 octobre 2000, page 11, tirage 33 200 copies.
- Serge Émond « Physiothérapeutes », *Le Progrès du dimanche* (Saguenay Lac-St-Jean/Chicoutimi), 15 octobre 2000, tirage 55 000 copies.
- Robert Bertrand, « Les physiothérapeutes se disent envahis », *Hebdo Frontière* (Rouyn-Noranda/Abitibi-Témiscamingue), 2 novembre 2000, tirage 10 000 copies.
- Louise Plante, « Les physiothérapeutes veulent un champ de pratique exclusif – Ils s'opposent à la prolifération d'intervenants », *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières/Mauricie-Centre-du-Québec), 4 novembre 2000, page 26, tirage 50 400 copies.
- Chantale Vallée, « Physiothérapie pour les riches », *La voix de l'Est* (Granby Estrie), 14 novembre 2000, page 9, tirage 15 600 copies.

2. Le 14 octobre 2000, l'Ordre participait à la diffusion d'un Cahier spécial sur la physiothérapie publié par le *Journal de Montréal*. Ce cahier comprenait 18 pages et était composé d'articles sur la physiothérapie. Le *Journal de Montréal* est diffusé à 380 000 copies. Lors de la publication de ce cahier, l'Ordre a reçu plus de 200 appels téléphoniques pour des références ou de l'information.

Médias électroniques

Radio

3. *Radio-Canada, Première-Chaîne FM 95.1, Entrevue radio sur l'accessibilité en physiothérapie, journaliste, Christine Limoge. Heures de diffusion/nouvelles : 14 et 15 novembre 2000.*

Télévision

4. *RDI. Entrevue télévisée en direct lors de l'émission « Québec en direct », journaliste, Michel Vien, 15 novembre 2000.*

Semaine nationale de la physiothérapie 2000 : Cap sur le nouveau millénaire !

Lors de la Semaine nationale de la physiothérapie (9 au 15 avril 2000), l'Ordre professionnel des physiothérapeutes a publié trois publicités dans les grands quotidiens ainsi que dans les hebdomadaires du Québec. Des annonces traitant de thèmes variés ont été publiées pendant trois semaines. Les thèmes choisis visaient à situer le rôle du physiothérapeute en ce qui a trait au traitement des maux de dos, cause importante d'absentéisme ; au traitement des entorses cervicales, suite à un accident d'automobile ainsi qu'aux services à domicile offerts aux personnes âgées comme une alternative efficace à l'hospitalisation suite à une chute.

Dans les centres urbains, l'Ordre a privilégié les publicités portant sur le mal de dos et sur les entorses cervicales. Dans les régions périphériques, nous avons exploité les thèmes du mal de dos et des personnes âgées.

Cette opération de communication a été étoffée d'une opération de relations de presse donnant lieu à 25 articles publiés dans les journaux et à des entrevues réalisées à la radio et à la télévision. Les physiothérapeutes de plusieurs régions (correspondants régionaux) du Québec ont organisé des activités afin de faire connaître leur rôle en tant que professionnels de la physiothérapie et d'informer la population sur la gamme de services offerts tant dans le réseau public que dans le secteur privé de la santé.

Cette vaste opération de visibilité et de sensibilisation à la profession de physiothérapeute a rejoint bon nombre de personnes à travers le Québec !

En plus d'une campagne publicitaire à l'échelle québécoise, l'Ordre a expédié un communiqué de presse (anglais/français) sur le fil de presse du réseau du Québec par l'agence *Canadian Newswire*. Qui plus est, l'Ordre a fait parvenir plus d'une centaine de dossiers de presse aux médias nationaux.

Publicité

Une nouvelle annonce publicitaire visant à sensibiliser les décideurs du réseau des CLSC a été placée dans le *Magazine de l'Association des CLSC et CHSLD* pour une période d'un an. Le thème de cette annonce est : « Un physiothérapeute dans mon établissement ! ». Qui plus est, une nouvelle publicité a été créée pour faire la promotion de la profession dans le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec*. Cette dernière a pour thème : « Consulter un physiothérapeute ! ».

Autres activités de visibilité de l'Ordre

- L'Ordre a participé, à titre d'exposant et de commanditaire, au Symposium étudiant d'ergothérapie et de physiothérapie (OPSEP) qui a eu lieu à l'Université de Montréal (février 2001).
- L'Ordre a également assuré une présence à titre d'exposant au Salon Santé-Sécurité du Travail qui a eu lieu à la salle de réception Palace à Laval (18 octobre 2000).

Représentation

- La coordination des communications a participé aux réunions du *Forum des communications* du Conseil interprofessionnel du Québec. Ce Forum a pour objectif d'échanger sur les communications des ordres professionnels au Québec.
- La coordination a participé aux réunions du *Comité sur les processus administratifs* et sur le *Comité sur les soins de qualité versus la pratique en évolution* dans le cadre du dossier sur la physiothérapie à la CSST.

Relations avec les médias

Au cours de cet exercice, la coordination des communications a diffusé (à l'échelle québécoise), sur fil de presse (CNW), les communiqués de presse suivants :

- « Le rôle des physiothérapeutes en CLSC et en CHSLD : la bonne intervention, au bon moment, par un professionnel compétent ! », (4 avril 2000). Afin d'augmenter la visibilité de ce document, le communiqué a également été envoyé, accompagné du document *Le rôle des physiothérapeutes en CLSC et en CHSLD*, aux directions des CLSC et CHSLD ainsi qu'à d'autres décideurs.
- « Semaine nationale de la physiothérapie du 9 au 15 avril 2000 : Des activités auront lieu partout au Québec sous le thème « Cap sur le nouveau millénaire » ; Une campagne publicitaire, « Confiez-vos maux à votre physio ! » sera lancée dans les quotidiens et les hebdos du Québec », (5 avril 2000).

- « *National Physiotherapy Week from April 9 to 15, 2000 : An advertising campaing* « Confiez-vos maux à votre physio ! » *(Entrust your ailments to a physiotherapist !) will be lauched in dailies and weeklies.* » « *Activities will be held throughout Quebec under the « Moving into the new millenium » theme* », *(april, 5).*
- « Pleins feux sur nos compétences en compagnie de M^me^ Pauline Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux du Québec. Congrès 2000 de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec », (17 avril 2000).
- « Tournée provinciale de la présidente de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec. Y a-t-il une volonté réelle des décideurs politiques de reconnaître une exclusivité au champ de pratique de la physiothérapie au Québec ? », (5 octobre 2000).
- « La Cour Suprême du Canada rejette la demande de pourvoi logée par l'Ordre des chiropraticiens du Québec. Le rejet de la demande de pourvoi par la plus haute instance judiciaire au pays confirme définitivement la compétence des physiothérapeutes pour la pratique de la manipulation vertébrale. », (21 décembre 2000).

Colloque 2001 - AGA

Enfin, la coordination des communications a orchestré les activités du *Comité étudiant*, du *Comité Congrès 2000* et a participé à l'organisation, à la promotion et à la recherche de commandites de l'événement *Colloque - AGA* qui aura lieu le 21 septembre 2001.

Par ailleurs, le personnel a aussi fourni des listes d'étiquettes à la demande des entreprises désireuses de contacter les membres par la poste afin de faire valoir leurs produits, etc. Cette activité de la coordination a généré des revenus substantiels.

La coordination a assumé, en outre, un rôle d'expert-conseil en matière de stratégies de communication et de soutien technique auprès de la direction, des coordinations et des comités-conseils de l'Ordre.

Coordination de l'inspection professionnelle

Éric Bourdeau, *pht*, B.Sc.
Coordonnateur de l'inspection professionnelle

Pour donner suite à la création des nouveaux guides et des nouvelles grilles d'évaluation des dossiers de physiothérapie s'adressant à différentes clientèles qui consultent les physiothérapeutes, nous avons procédé, cette année, à l'embauche de 8 nouveaux inspecteurs/enquêteurs ayant un intérêt marqué pour chacune des clientèles visées ainsi qu'à la formation de ceux-ci. Le rapport de l'inspecteur/enquêteur a, pour sa part, été amélioré dans sa forme et son contenu toujours dans le but de le rendre de plus en plus objectif.

Deux journées d'étude s'adressant aux inspecteurs/enquêteurs ont eu lieu, et les techniques d'entrevue y furent discutées. De plus, les membres du Comité d'inspection professionnelle et les inspecteurs/enquêteurs se sont rencontrés lors d'une journée d'étude conjointe afin d'échanger sur les nouveaux guides et les nouvelles grilles dans le but d'apporter les modifications nécessaires à ces outils d'évaluation, à la lumière de leur utilisation par les inspecteurs/enquêteurs.

Cette année nous aura permis d'assister à l'élaboration du cours « Intégration des connaissances de base dans le processus d'analyse pour les conditions musculosquelettiques » conçu par un de nos inspecteurs/enquêteurs, M^me^ Nathalie Savard, en lien avec les principales lacunes observées lors des visites de vérification générale, permettant ainsi aux physiothérapeutes, qui le désirent, de parfaire leur connaissance.

Il faut aussi souligner notre participation aux tables rondes et aux échanges concernant le dossier sur la compétence continue piloté par l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie et aux travaux du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Ces participations à différents groupes nous auront amenés, notamment, à remettre en question nos conceptions et nos perceptions de la compétence.

Finalement, il ne faudrait pas oublier la tournée provinciale entreprise cette année qui se poursuivra l'an prochain et ayant pour but d'entendre les commentaires et les questions des membres de l'Ordre au sujet du processus d'inspection dans son intégralité. Ces rencontres auront permis et continueront, nous l'espérons, de démythifier l'inspection professionnelle et d'apporter des réponses à de nombreuses questions.

Coordination des services administratifs

Dominique Serre, B.A.A.
Coordonnatrice des services administratifs

Planification budgétaire

Les services administratifs de l'Ordre assument la responsabilité de la préparation des prévisions budgétaires et de leur révision ainsi que la production de tout rapport lié aux états financiers.

L'exercice financier 2000-2001 a enregistré un excédent de 56 115$ faisant ainsi passer la valeur nette de l'Ordre à 212 754$. Vous êtes invités à consulter la rubrique « Rapport du vérificateur et états financiers » pour de plus amples détails.

Autres dossiers

Les services administratifs ont assumé un rôle de soutien auprès des autres services, favorisant ainsi un déroulement harmonieux de l'ensemble des activités administratives de l'Ordre. Il s'agit principalement des activités liées à la comptabilité, à la coordination des opérations informatiques, à la gestion du Tableau des membres et des ressources physiques et matérielles.

Par ailleurs, il est important de souligner la collaboration de la coordination des services administratifs au Comité des finances du Conseil interprofessionnel du Québec.

RAPPORT DES COMITÉS

COMITÉS LIÉS À LA PROTECTION DU PUBLIC

COMITÉ DE DISCIPLINE

Présidente
M^e Carole Marsot
Secrétaire
Yvonne Ouellet

Membres

Aline Authier,pht, B.Sc., Lyse Bernier, pht, B.Sc., Nicole Bernier, pht, B.Sc., M.Sc., Jocelyne Caya, pht, B.Sc., Louise Collette, pht, B.Sc., Michèle Comtois, pht, B.Sc., Maria De Notariis, pht, B.Sc., Lois Finch, pht, B.Sc., M.Sc., Marie Fournier, pht, B.Sc., France Goulet, pht, Sylvie Grégoire, pht, B.Sc., Lynn Hartwell, pht, B.Sc., Daniel Hétu, pht, B.Sc., M.B.A., Marie Jutras-Gravel, pht, B.Sc., Doreen Killens, pht, B.Sc., Anne Labrecque, pht, B.Sc., Rolland Lamarche, pht, B.Sc., M.Sc., Yvon Legris, pht, B.Sc., Manon Leroux, pht, B.Sc., Lorraine Nadeau-Pelletier, pht, B.Sc., Vincent Piette, pht, B.Sc., M.Sc., Jocelyne Saint-Laurent, pht, B.Sc., Suzanne Sanschagrin, pht, B.Sc., Johanne Tardif, pht, B.Sc., M.Sc.

Mandat

Conformément à l'article 116 du *Code des professions* (L.R.Q., chapitre C-26), le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la Loi constituant l'ordre dont il est membre ou des règlements adoptés conformément au présent *Code des professions* ou à ladite Loi.

Aucune nouvelle plainte n'a été déposée devant le Comité de discipline, en vertu de l'article 123 du *Code des professions*.

Le Comité a jugé les 3 plaintes déposées au cours de l'exercice antérieur.

- Plainte en vertu des articles 3.02.06 et 3.01.06 du *Code de déontologie*. Les sanctions ont été une radiation de 2 ans, quant au premier chef et d'un mois, quant au second chef, à être servis concurremment, à compter de la réinscription de l'intimé au Tableau de l'Ordre. Entendue le 4 avril 2000.
- Plainte en vertu de l'article 4.02.01 j) du *Code de déontologie*. La sanction a été une amende de 750 $ relativement à chacun des 7 chefs d'accusation. Entendue le 17 avril 2000.
- Plaintes (9 chefs) en vertu des articles 4.02.01 k), 4.02.01 j), 3.02.01 du *Code de déontologie* ; infractions (4) à l'article 2.02 du *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des physiothérapeutes*. Une réprimande fut prononcée pour 3 chefs ; des amendes de 800 $ furent imposées pour 6 chefs, et de 650 $ pour 4 chefs. Entendue le 10 mai 2000.

COMITÉ DE FORMATION EN PHYSIOTHÉRAPIE

Présidente
Mariette L. Lanthier, pht, M.A.P.

Membres

Hugo-Mercier Gouin, représentant du ministère de l'Éducation
Frances King, pht, B.Sc., M.Sc., directrice du programme de physiothérapie, Université Laval
Denis Gravel, pht, Ph.D., directeur du programme de physiothérapie, Université de Montréal
Édith Aston-McCrimmon, pht, B.Sc., M.Sc.A., représentante du programme de physiothérapie, Université McGill
Hélène St-Amand, pht, B.Sc., M.A.P., coordonatrice des affaires professionnelles

Modification du *Règlement sur le comité de la formation des physiothérapeutes*, le 12 avril 2000. La modification majeure par rapport au précédent règlement réside en la nomination d'un représentant du ministère de l'Éducation (article 3, 3^e alinéa).

Deux (2) réunions se sont tenues. Le rehaussement du niveau de formation requis pour l'admission à l'exercice de la physiothérapie, l'évolution de la profession et des réalités contemporaines sont au nombre des sujets débattus par les membres du Comité.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Présidente
Pauline B. Cross, pht, B.Sc.
Secrétaire
Éric Bourdeau, pht, B.Sc.

Membres

Charles Boily, pht, B.Sc., M.A., Rachel Brosseau, pht, B.Sc., M.Sc., Lise Dupont. pht, B.Sc., M.Sc., Luc J. Hébert, pht, B.Sc., M.Sc.

Inspecteurs / enquêteurs

Nathalie Savard, pht, B.Sc., Ruth Perreault, pht, B.Sc., Hélène Laroche, pht, B.Sc., Anne Cloutier, pht, B.Sc., Michelle Bourassa, pht, B.Sc., Sylvie Gorse, pht, B.Sc., Christine Foster, pht, B.Sc., Nancy Landry, pht, B.Sc., Catherine Van Neste, pht, B.Sc., Lyse McGuire, pht, B.Sc., Sylvie Coulombe, pht, B.Sc., Élisa Macri, pht, B.Sc., Marie-Josée Gagnon, pht, B.Sc., Célyn Marchand, pht, B.Sc., Gaétan Coulombe, pht, B.Sc.*

*Démission en mars 2001.

Mandat
Le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre surveille l'exercice de la profession des membres et procède, notamment, à la vérification des dossiers, livres et registres tenus par les physiothérapeutes dans l'exercice de leur profession ainsi que des appareils et équipements relatifs à cet exercice.

Réunions du Comité
Le Comité a tenu 14 rencontres régulières et deux journées d'étude en vue de créer, notamment, le cadre normatif d'évaluation de la compétence du Comité d'inspection professionnelle ayant pour but de faciliter la prise de décision lors de l'étude des dossiers soumis au Comité à la suite de visites de vérification générale ou d'enquêtes particulières. Ce cadre normatif identifie clairement la sécurité, l'objectivité et l'efficacité comme sous-critères de la compétence et en précise les indicateurs. Le Comité a aussi entrepris la révision des guides et des grilles d'évaluation des dossiers de physiothérapie.

Programme de surveillance générale de la profession
Afin de jouer son rôle de protection du public, 272 physiothérapeutes inscrits au Tableau des membres et choisis au hasard pouvaient être visités dans le cadre du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. Les physiothérapeutes d'expérience tout comme les physiothérapeutes débutants, les physiothérapeutes œuvrant dans le secteur privé tout comme ceux du secteur public étaient tous susceptibles d'être visités sans discrimination.

Dans les faits, 159 physiothérapeutes ont été inspectés, 69, en milieu public et 90, en milieu privé. L'écart entre les prévisions et la réalité s'explique en partie par le temps investi dans la formation de huit nouveaux inspecteurs. La proportion des physiothérapeutes inspectés, était de 43 % en milieu public et de 56 % en milieu privé.

Une attention particulière a été portée aux physiothérapeutes ayant cessé d'exercer plus de 3 ans et réinscrits au Tableau des membres par le Bureau suite aux recommandations du Comité d'admission.

Suivis des visites de vérification générale
Dans le cadre de ses rencontres régulières, le CIP a analysé 139 rapports de visite, 26 rapports faisant suite aux visites effectuées à la fin de l'année précédente. Parmi les 159 visites effectuées cette année, 46 demeurent à l'étude. Parmi les 113 dossiers étudiés faisant suite au 159 visites effectuées cette année, 60 ont fait l'objet d'un suivi.

Enquêtes particulières
Le CIP a effectué six enquêtes particulières suite à des signalements, dont deux demandes ont été transmises au CIP par le Syndic pour vérification de la compétence professionnelle du membre.

Recommandation du CIP pour stage et/ou cours de perfectionnement avec ou sans suspension du droit de pratique
Le CIP a fait deux recommandations au Bureau de l'Ordre ; une à l'effet qu'un membre de l'Ordre soit tenu de suivre des cours et un stage de perfectionnement avec limitation du droit d'exercice et l'autre à l'effet qu'un membre soit tenu de suivre des cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercice.

Comité des règlements

Responsable
Christian Murie, pht, B.Sc.

Membres
Carolyn Ann Jones, pht, B.Sc., LL.M., Jeannot Laliberté, pht, B.Sc., M^e *Karl Delwaide*, conseiller juridique, *Louise Bleau, pht, B.Sc., D.E.S.S.*, secrétaire de l'Ordre.

Mandat
Le Comité a pour mandat de maintenir à jour la réglementation de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec en révisant de façon régulière les règlements et en faisant les recommandations nécessaires au Bureau. Le Comité doit également élaborer des moyens de diffuser l'information sur la réglementation de l'Ordre auprès des membres et à tout organisme ou groupe concerné.

Activités réalisées
Le Comité a tenu trois réunions, il a procédé :
- Au dépôt du *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des physiothérapeutes* auprès de l'Office des professions pour publication dans la *Gazette officielle* ;
- à la révision du *Code de déontologie*.

Comité de révision des plaintes

Membres
Physiothérapeutes : *Louise Courtois, pht, B.Sc., Monique Courtois, pht, B.Sc., Michèle M. Rousseau, pht, B.Sc., Ghyslaine Samson-Saulnier pht, B.Sc., M.A.*

Représentants du public : *Charles Buissières, Raymond Rocheleau, Marie-Thérèse Roy.*

Mandat

Ce Comité a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic-adjoint de ne pas porter plainte contre un(e) physiothérapeute devant le Comité de discipline de l'Ordre.

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, les membres du Comité de révision de l'Ordre sont nommés par le Bureau.

Activités réalisées

Aucune demande de révision n'a été déposée au Comité pour l'année 2000-2001.

AUTRES COMITÉS

Comité d'admission

Responsable
Édith Aston-McCrimmon, pht, B.Sc., M.Sc.A.

Membres

Pierrette Boisvert, pht, B.Sc., Denis Gravel, pht, B.Sc., M.Sc., D.Sc., Daniel Hétu, pht, B.Sc., M.B.A., Frances King, pht, B.Sc., M.Sc., Louise Bleau, pht, B.Sc., D.E.S.S., secrétaire de l'Ordre

Mandat

Le Comité d'admission a comme mandat principal d'étudier les dossiers de tous les candidats qui déposent une demande d'admission, pour fins d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre.

De plus, le Comité d'admission étudie les demandes de retour à la pratique après plus de trois ans d'absence clinique, pour fins de recommandation au Bureau.

Activités réalisées

Le Comité s'est réuni à quatre reprises. Le Comité a poursuivi sa collaboration avec le Service des équivalences du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. À cet égard, les requérants étrangers peuvent demander, au Service des équivalences du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, un avis d'équivalence d'études qui situe de façon générale les études effectuées hors Québec par rapport aux repères scolaires québécois. L'Ordre se réserve le droit d'effectuer lui-même une telle démarche s'il le juge opportun. Cet avis est l'un des éléments que l'Ordre peut considérer, selon les circonstances, aux fins de sa décision de reconnaître ou non l'équivalence demandée. Cet élément n'est pas déterminant et cet avis ne peut en aucun temps en lui-même lier l'Ordre.

Le Comité a étudié 12 dossiers de requérants étrangers. Tous les candidats ont été refusés pour formation de base insuffisante. Deux requérants ont complété leur équivalence de formation et sont devenus membres de l'Ordre. De plus, le Comité a étudié 11 demandes de retour à la pratique après une absence de plus de trois ans au Tableau des membres de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec.

Comité du Congrès 2000

Responsable
Odette Trépanier, B.A., M.A.
Coordonnatrice des communications
Président
Yvon Legris, pht, B.Sc.
Vice-président
Daniel Gervais, pht, B.Sc.

Membres du Comité organisateur

- Comité accueil et inscriptions : *Johane R. Savignac, pht, B.Sc., Louise Lemire, pht, B.Sc., Denise Trudel, pht, B.Sc.*
- Comité des commandites : *Odette Trépanier, pht, B.A., M.A.*
- Comité des exposants : *Julie Rodrigue, pht, B.Sc., Josée Guay, pht, B.Sc., Marie-Andrée Plourde, pht, B.Sc.*
- Comité des finances : *Simon Brouillard, pht, B.Sc.*
- Comité de promotion : *Chantal Bournival, pht, B.Sc., François Désilets, pht, B.Sc.*
- Comité scientifique : *François Cadoret, pht, B.Sc., Martin Dugal, pht, B.Sc., Isabelle Garceau, pht, B.Sc., Josée Massicotte, pht, B.Sc.*
- Comité social : *Josée Massicotte, pht, B.Sc., Renée Guillemette, pht, B.Sc., Guylaine Ladouceur, pht, B.Sc., Julie Lamothe, pht, B.Sc.*
- Comité technique : *Lise Dion, pht, B.Sc., Nicole Bellerose, pht, B.Sc., Mario Bruneau, pht, B.Sc., Jacqueline Lemay, pht, B.Sc., Julie Simard, pht, B.Sc., Line Turcotte, pht, B.Sc.*

Bilan

Les physiothérapeutes se sont réunis pour échanger sur les assises de leur pratique professionnelle dans le cadre du 22e congrès de l'Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec qui a eu lieu à Trois-Rivières les 19, 20 et 21 mai 2000. Sous le thème « *Pleins feux sur nos compétences* », cet événement scientifique et professionnel a regroupé plus de 300 congressistes des secteurs public et privé sans compter les nombreuses personnes qui œuvrent, de près ou de loin, dans le domaine de la santé.

Dans sa conférence d'ouverture la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux du Québec, M^me^ Pauline Marois, est venue nous parler de la place que doit occuper la physiothérapie dans le système de santé québécois. Qui plus est, un panel de discussion, animé par M^me^ Anne-Marie Dussault, a abordé le thème de la compétence en physiothérapie. Ce thème a largement évoqué notre souci de mettre en lumière l'importance de répondre le plus adéquatement aux besoins de la population.

Ce congrès fut l'occasion par excellence pour se tenir au fait des plus récents développements dans le domaine de la physiothérapie. Quelque 35 communications scientifiques ou cliniques ont été présentées sous forme d'exposé oral ou sous forme d'affiche. Enfin, des activités sociales hautes en couleur ont permis d'agrémenter ce congrès. Lors de cet événement, nous avons aussi accordé une place spéciale aux récipiendaires 2000 des prix d'excellence de l'Ordre.

COMITE DES ETUDIANTS

Responsable
Odette Trépanier, B.A., M.A.
Coordonnatrice des communications

Membres
Mélanie Côté, Université Laval ; *Nadine Moussampa*, Université de Montréal ; *Luc Degarie*, Université McGill.

Mandat
Le Comité a pour mandat d'accroître la visibilité de l'Ordre au sein de la communauté étudiante en physiothérapie et d'informer les étudiants sur le rôle de leur ordre professionnel et leur propre rôle en tant que futur physiothérapeute. Il vise à favoriser la participation des étudiants aux activités de l'Ordre et à accroître leur sentiment d'appartenance à la communauté des physiothérapeutes.

Activités réalisées
Le Comité a tenu une rencontre au cours de l'exercice 2000-2001. En plus des représentants étudiants, M^me^ Mariette L. Lanthier, présidente ; M^me^ Louise Bleau, secrétaire de l'Ordre et M^mes^ Odette Trépanier et Danielle Huet, de la coordination des communications étaient présentes. Les activités de l'année ont été les suivantes :

- mise à jour de l'adhésion gratuite des membres étudiants à l'Ordre pour l'année 2000-2001, par la distribution de formulaires à faire remplir par les étudiants de 1^re^, 2^e^ et 3^e^ années dans les universités ;
- organisation de dîners-rencontres et de rencontres avec la présidente de l'Ordre et les étudiants de chacune des universités pour discuter des dossiers de l'heure en matière de physiothérapie et répondre aux questions des étudiants ;
- organisation de rencontres avec la secrétaire de l'Ordre et les étudiants de chacune des universités afin de répondre aux questions des étudiants ;
- organisation de midi-conférences avec la participation de physiothérapeutes œuvrant dans différents secteurs de la physiothérapie ;
- participation de la présidente de l'Ordre à OPSEP ;
- don de matériel promotionnel aux représentants des universités afin de promouvoir la Semaine nationale de la physiothérapie dans les universités ;
- achat de publicités dans les albums des finissants de physiothérapie des trois universités.

COMITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

Membres
Stéphane Brassard, pht, B.Sc., administrateur du Bureau
Antoinette Di Re, pht, B.Sc., M.B.A.
Jean-Pierre Dumas, pht, B.Sc.
Isabelle Gagnon, pht, B.Sc.
Johanne Goldberg, pht, B.Sc., M.Sc.
Dahlia Kairy, pht, B.Sc.
Isabelle Nadeau, pht, B.Sc.
May Pham, pht, B.Sc., M.Sc.
Manon Pilon, pht, B.Sc., M.Sc., responsable du Comité
France Piotte, pht, B.Sc.
Stéphane Poitras, pht, B.Sc., M.Sc.
Cathy Rossi, pht, B.Sc., M.Sc.
Hélène St-Amand, pht, B.Sc., M.A.P., coordonnatrice des affaires professionnelles
Bonnie Swaine, pht, B.Sc., M.Sc., D.Sc.

Sous-comité de formation
Antoinette Di Re
Jean-Pierre Dumas
Stéphane Poitras
Bonnie Swaine,
responsable du sous-comité

Sous-comité de promotion
Isabelle Gagnon
Johanne Goldberg
France Piotte
Cathy Rossi, responsable du sous-comité

Sous-comité d'évaluation des demandes de bourses et de subventions
Anne Durand, pht, B.Sc., M.Sc.
Gilbert Chartier, pht, B.Sc., M.A.P.
Hélène Moffet, pht, B.Sc., M.Sc., D.Sc.
Manon Pilon, responsable du sous-comité
Sylvie Nadeau, pht, B.Sc., M.Sc., D.Sc.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Récipiendaires	Titre du projet	Montant
Madeleine Denis	*Comparaison de trois protocoles d'intervention précoce en physiothérapie après une arthroplastie du genou.*	5 000 $
Sylvie Brassard et Céline Tétrault	*Évaluation interdisciplinaire de la performance physique chez l'adulte traumatisé crânio-encéphalique.*	5 000 $

Aucune demande de subvention pour des projets de recherche clinique n'a été adressée dans le cadre de cette première année du *Programme de partenariat* OPPQ – REPAR

Récipiendaires	Titre du projet	Montant
Laura Galiana	*Identification des composantes réflexes et non réflexes de la spasticité chez les personnes hémiplégiques.*	5 000 $
Carole Fortin	*Étude tridimensionnelle de la marche des sujets ayant une scoliose idiopathique.*	5 000 $
France Piotte	*Étude préliminaire des effets d'arthrographies de distension successives combinées à un programme d'exercices dans le traitement de la capsulite rétractile de l'épaule.*	5 000 $
Francine Pilon	*Comparaison entre l'effet d'un étirement passif local et l'effet d'une contraction volontaire à distance sur la raideur musculaire du triceps surae.*	5 000 $

Récipiendaires	Titre du projet	Montant
Christine Bonneau	*Proposition d'un nouvel outil de mesure de la satisfaction de la clientèle en réadaptation.*	3 500 $
Louise Gauthier	*L'accessibilité des services de réadaptation physique (physiothérapie) au regard des normes anti-discriminatoires des chartes canadienne et québécoise*	3 500 $

Comité provincial des responsables cliniques

Responsable
Carole Ricard-Benoit, pht, B.Sc.

Le Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie (CPRC) s'est réuni à trois reprises en 2000-2001, soit en mai et septembre 2000 et en janvier 2001.

Il a continué à servir de véhicule privilégié pour transmettre des demandes et de l'information aux quatorze (14) représentants régionaux.

En plus de la présidente de l'Ordre qui nous a informé sur l'évolution des dossiers à chacune des rencontres, plusieurs personnes ont utilisé le Comité pour les sujets suivants :

- en mai, M^me^ Louise Bleau a fait appel au Comité pour rappeler que les inscriptions étaient insuffisantes pour le cours sur *Les approches contemporaines du traitement chez l'hémiplégique*, donné par une formatrice de l'Australie. Son appel a été entendu, et le cours a eu lieu en juin 2000.
- En septembre, M^me^ Hélène St-Amand nous a donné un compte rendu du sondage effectué en mai 2000 sur les délais d'attente en physiothérapie. De plus, elle a répondu aux questions des membres sur le rôle du physiothérapeute dans le débridement des plaies. Elle nous a également transmis quelques résultats découlant des travaux du Comité CINQ (comité sur les infections nocosomiales 2 du Québec) dont le rapport est attendu pour l'automne.
- Au cours de la même rencontre, M. Éric Bourdeau a répondu aux nombreuses questions soulevées par le processus d'inspection professionnelle. Des rencontres régionales ont été organisées par la suite.

M^me^ Carole Ricard-Benoit a été remplacée par M^me^ Manon Leroux sur le Comité des utilisateurs du logiciel Réassume. Un compte rendu de l'évolution des travaux de ce Comité est fait à chacune des rencontres du CPRC.

Récipiendaires de subvention de recherche clinique

Récipiendaires	Titre du projet	Montant
Madeleine Denis	*Comparaison de trois protocoles d'intervention précoce en physiothérapie après une arthroplastie du genou.*	5 000 $
Sylvie Brassard et Céline Tétrault	*Évaluation interdisciplinaire de la performance physique chez l'adulte traumatisé crânio-encéphalique.*	5 000 $

Aucune demande de subvention pour des projets de recherche clinique n'a été adressée dans le cadre de cette première année du *Programme de partenariat* OPPQ – REPAR

Récipiendaires de bourses d'études de 2e cycle de type recherche

Récipiendaires	Titre du projet	Montant
Laura Galiana	*Identification des composantes réflexes et non réflexes de la spasticité chez les personnes hémiplégiques.*	5 000 $
Carole Fortin	*Étude tridimensionnelle de la marche des sujets ayant une scoliose idiopathique.*	5 000 $
France Piotte	*Étude préliminaire des effets d'arthrographies de distension successives combinées à un programme d'exercices dans le traitement de la capsulite rétractile de l'épaule.*	5 000 $
Francine Pilon	*Comparaison entre l'effet d'un étirement passif local et l'effet d'une contraction volontaire à distance sur la raideur musculaire du triceps surae.*	5 000 $

Récipiendaires de bourses d'études de 2e cycle de type professionnel

Récipiendaires	Titre du projet	Montant
Christine Bonneau	*Proposition d'un nouvel outil de mesure de la satisfaction de la clientèle en réadaptation.*	3 500 $
Louise Gauthier	*L'accessibilité des services de réadaptation physique (physiothérapie) au regard des normes anti-discriminatoires des chartes canadienne et québécoise*	3 500 $

Comité provincial des responsables cliniques

Responsable
Carole Ricard-Benoit, pht, B Sc

Le Comité provincial des responsables cliniques en physiothérapie (CPRC) s'est réuni à trois reprises en 2000-2001, soit en mai et septembre 2000 et en janvier 2001.

Il a continué à servir de véhicule privilégié pour transmettre des demandes et de l'information aux quatorze (14) représentants régionaux.

En plus de la présidente de l'Ordre qui nous a informé sur l'évolution des dossiers à chacune des rencontres, plusieurs personnes ont utilisé le Comité pour les sujets suivants :

- en mai, M^me^ Louise Bleau a fait appel au Comité pour rappeler que les inscriptions étaient insuffisantes pour le cours sur *Les approches contemporaines du traitement chez l'hémiplégique*, donné par une formatrice de l'Australie. Son appel a été entendu, et le cours a eu lieu en juin 2000.
- En septembre, M^me^ Hélène St-Amand nous a donné un compte rendu du sondage effectué en mai 2000 sur les délais d'attente en physiothérapie. De plus, elle a répondu aux questions des membres sur le rôle du physiothérapeute dans le débridement des plaies. Elle nous a également transmis quelques résultats découlant des travaux du Comité CINQ (comité sur les infections nocosomiales 2 du Québec) dont le rapport est attendu pour l'automne.
- Au cours de la même rencontre, M. Éric Bourdeau a répondu aux nombreuses questions soulevées par le processus d'inspection professionnelle. Des rencontres régionales ont été organisées par la suite.

M^me^ Carole Ricard-Benoit a été remplacée par M^me^ Manon Leroux sur le Comité des utilisateurs du logiciel Réassume. Un compte rendu de l'évolution des travaux de ce Comité est fait à chacune des rencontres du CPRC.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC
Statistiques au 31 mars 2001

Lieu	Nombre	Pourcentage
Membres au Québec	**3309**	**98,1 %**
Membres hors Québec	61	1,9 %
Langue maternelle		
Anglaise	**489**	**14,5 %**
Française	2651	78,7 %
Autre	**230**	**6,8 %**
Sexe		
Femmes	**2642**	**78,4 %**
Hommes	728	21,6 %
Répartition par région administrative		
01- Bas-Saint-Laurent	**77**	**2,3 %**
02- Saguenay/Lac-Saint-Jean	96	2,9 %
03- Québec	**370**	**11 %**
04- Mauricie/Bois-Francs	175	5,2 %
05- Estrie	**125**	**3,7 %**
06- Montréal	1011	30 %
07- Outaouais	**135**	**4 %**
08- Abitibi-Témiscamingue	46	1,4 %
09- Côte-Nord	**35**	**1 %**
10- Nord-du-Québec	6	0,2 %
11- Gaspésie/Îles-de-la Madeleine	**35**	**1 %**
12- Chaudière-Appalaches	139	4,1 %
13- Laval	**177**	**5,3 %**
14- Lanaudière	141	4,2 %
15- Laurentides	**189**	**5,6 %**
16- Montérégie	552	16,4 %
99- Hors-Québec	**61**	**1,7 %**
Total des membres de l'Ordre	**3 370**	
Permis délivrés		
Renouvellements	**3 139**	
Nouveaux membres	161	
Réadmissions	**70**	
Total des permis délivrés	**3 370**	
Radiation du Tableau des membres au cours de l'année		
Non-paiement de la cotisation	**121**	

COTISATION 2000-2001

Montants

- Membres réguliers inscrits au Tableau au 1er avril : 466 $ pour l'inscription, incluant 10 $ versé au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 $ pour le plan de communication.
- Membres associés inscrits au Tableau au 1er avril : 261 $ pour l'inscription, incluant 10 $ versé au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 $ pour le plan de communication .
- Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- Date de réinscription au Tableau des membres : 1er avril de chaque année.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

Aux membres de
L'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de **l'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses actifs nets pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Michel Forand c.a.

MICHEL FORAND
Comptable agréé

Laval, le 14 mai 2001

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
PRODUITS	**2 040 394 $**	**1 774 580 $**
CHARGES	1 984 279	1 761 203
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**56 115 $**	**13 377 $**

BILAN

31 MARS 2001

ACTIF	**2001**	**2000**
COURT TERME		
Encaisse	**80 929 $**	**49 216 $**
Débiteurs (note 5)	20 534	26 655
Frais payés d'avance	19 733 $	19 804 $
	121 197	95 675
IMMOBILISATIONS (note 6)	**116 639**	**93 862**
FRAIS REPORTÉS (note 7)	119 162	111 927
	356 997 $	**301 464 $**

PASSIF	**2001**	**2000**
COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	**85 814 $**	**97 116 $**
Produits reportés	29 525	18 805
	115 339	115 921
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	**116 639**	**93 862**
Grevés d'affectations internes		
-formation continue	**5 000**	**5 000**
Affectés au Fonds de recherche	23 904	27 562
Non affectés	96 115	59 119
	241 658	185 543
	356 997 $	**301 464 $**

AU NOM DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Réjean Hamon, administrateur

Gilles Vitalien, administrateur

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC
Statistiques au 31 mars 2001

Lieu	Nombre	Pourcentage
Membres au Québec	**3309**	**98,1 %**
Membres hors Québec	61	1,9 %
Langue maternelle		
Anglaise	**489**	**14,5 %**
Française	2651	78,7 %
Autre	**230**	**6,8 %**
Sexe		
Femmes	**2642**	**78,4 %**
Hommes	728	21,6 %
Répartition par région administrative		
01- Bas-Saint-Laurent	**77**	**2,3 %**
02- Saguenay/Lac-Saint-Jean	96	2,9 %
03- Québec	**370**	**11 %**
04- Mauricie/Bois-Francs	175	5,2 %
05- Estrie	**125**	**3,7 %**
06- Montréal	1011	30 %
07- Outaouais	**135**	**4 %**
08- Abitibi-Témiscamingue	46	1,4 %
09- Côte-Nord	**35**	**1 %**
10- Nord-du-Québec	6	0,2 %
11- Gaspésie/Îles-de-la Madeleine	**35**	**1 %**
12- Chaudière-Appalaches	139	4,1 %
13- Laval	**177**	**5,3 %**
14- Lanaudière	141	4,2 %
15- Laurentides	**189**	**5,6 %**
16- Montérégie	552	16,4 %
99- Hors-Québec	**61**	**1,7 %**
Total des membres de l'Ordre	**3 370**	
Permis délivrés		
Renouvellements	**3 139**	
Nouveaux membres	161	
Réadmissions	**70**	
Total des permis délivrés	**3 370**	
Radiation du Tableau des membres au cours de l'année		
Non-paiement de la cotisation	**121**	

COTISATION 2000-2001

Montants

- Membres réguliers inscrits au Tableau au 1er avril : 466 $ pour l'inscription, incluant 10 $ versé au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 $ pour le plan de communication.
- Membres associés inscrits au Tableau au 1er avril : 261 $ pour l'inscription, incluant 10 $ versé au Fonds de recherche clinique en physiothérapie et incluant 46 $ pour le plan de communication .
- Membres inscrits au Tableau en cours d'année : montant calculé au prorata des mois d'exercice au cours de l'année.
- Date de réinscription au Tableau des membres : 1er avril de chaque année.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

Aux membres de
L'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de **l'ORDRE PROFESSIONNEL DES PHYSIOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses actifs nets pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Michel Forand c.a.

MICHEL FORAND
Comptable agréé

Laval, le 14 mai 2001

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
PRODUITS	2 040 394 $	1 774 580 $
CHARGES	1 984 279	1 761 203
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	56 115 $	13 377 $

BILAN

31 MARS 2001

ACTIF	2001	2000
COURT TERME		
Encaisse	80 929 $	49 216 $
Débiteurs (note 5)	20 534	26 655
Frais payés d'avance	19 733 $	19 804 $
	121 197	95 675
IMMOBILISATIONS (note 6)	116 639	93 862
FRAIS REPORTÉS (note 7)	119 162	111 927
	356 997 $	301 464 $

PASSIF	2001	2000
COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	85 814 $	97 116 $
Produits reportés	29 525	18 805
	115 339	115 921
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	116 639	93 862
Grevés d'affectations internes		
-formation continue	5 000	5 000
Affectés au Fonds de recherche	23 904	27 562
Non affectés	96 115	59 119
	241 658	185 543
	356 997 $	301 464 $

AU NOM DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Réjean Hamway, administrateur

Gilles Létourneau, administrateur

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	2001	2000
Solde au début	**93 862 $**	**104 920 $**
Amortissement des immobilisations	(36 175)	(32 728)
Acquisition d'immobilisations à même les ressources non affectées	**58 952**	**21 670**
Solde à la fin	116 639	93 862
ACTIFS NETS AFFECTÉS À LA FORMATION CONTINUE		
Solde au début	**5 000 $**	**5 000 $**
Affectation d'origine interne (note 3)	-	-
Solde à la fin	**5 000**	**5 000**
ACTIFS NETS AFFECTÉS AU FONDS DE RECHERCHE		
Solde au début	**27 562 $**	**20 005 $**
Excédent des produits sur les charges (note 4)	(3 658)	7 557
Solde à la fin	**23 904**	**27 562**
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
Solde au début	**59 119 $**	**42 241 $**
Excédent des produits sur les charges	56 115	13 377
Amortissement des immobilisations	**36 175**	**32 728**
Excédent relié aux actifs nets affectés au Fonds de recherche (note 4)	3 658	(7 557)
	95 948	**38 548**
Investissement en immobilisations	**(58 952)**	**(21 670)**
	36 996	16 878
Solde à la fin	**96 115 $**	**59 119 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2001

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est exempt d'impôt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Frais reportés

Les frais reportés représentent des frais engagés pour la défense d'un membre dans la cause l'opposant aux chiropraticiens relativement au champ de compétence respectif des deux professions ainsi que les frais engagés pour l'intégration à l'Ordre, des thérapeutes en réadaptation physique. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

Équipement de bureau	10 % linéaire
Équipements informatiques	20 % linéaire
Améliorations locatives	durée restante du bail soit 5 ans

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car, dans les circonstances, il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des états financiers.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

3. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE – FORMATION CONTINUE

Le Comité administratif a affecté des actifs nets non affectés de 5 000 $ en 1998 aux fins de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif.

4. FONDS DE RECHERCHE

Une portion des cotisations est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats à qui des bourses et subventions seront versées à même le fonds.

5.DÉBITEURS

	2001	2000
Annonces publicitaires et divers	**4 964 $**	**5 348 $**
Taxe de vente	15 570	21 307
	20 534 $	**26 655 $**

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2001 Valeur comptable	2000 Valeur comptable
Équipement de bureau	**98 215 $**	**57 968 $**	**40 247 $**	**41 579 $**
Équipements informatiques	178 411	121 556	56 855	40 116
Améliorations locatives	31 556	12 019	19 537	12 167
	308 182 $	191 543 $	116 639 $	93 862 $

7. FRAIS REPORTÉS

	2001	2000
Frais de défense du champ de pratique professionnel, au coût	**228 166 $**	**168 132 $**
Frais d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique, au coût	92 130	80 870
	320 296	**249 002**
Amortissement cumulé	(201 134)	(137 075)
	119 162 $	**111 927 $**

Les frais reportés seront amortis au cours des quatre prochaines années, de la façon suivante :

2001 – 2002	**45 312 $**
2002 – 2003	35 442
2003 – 2004	**24 148**
2004 – 2005	14 260
	119 162 $

8. CRÉDITEURS

	2001	2000
Fournisseurs	**67 461 $**	**77 907 $**
Salaires et charges sociales	18 353	19 209
	85 814 $	**97 116 $**

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En novembre 1998, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. À la même date, le bailleur a relocalisé (à ses frais) les bureaux de l'Ordre et celui-ci a augmenté sa superficie. En vertu du bail et de cet addenda, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux pour une période de onze (11) ans se terminant le 31 août 2007 et représentant un montant total de 648 342 $ (incluant une période de 14 mois gratuits et excluant les frais communs qui sont estimés à 42 000 $ pour 2001-2002). Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

	Loyer Minimum	Frais communs	Total
2001-2002	**65 349 $**	**53 900 $**	**107 349 $**
2002-2003	70 119	53 900	112 119
2003-2004	**70 119**	**53 900**	**112 119**
2004-2005	70 119	53 900	112 119
2005-2006	70 119	53 900	112 119
	345 825 $	269 500 $	555 825 $

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de photocopieurs pour une période de 72 mois se terminant le 6 mars 2006. Les versements exigibles sont de 18 224 $ par année et ils s'élèveront à 91 120 $ d'ici l'échéance.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	2001	2000
Solde au début	93 862 $	104 920 $
Amortissement des immobilisations	(36 175)	(32 728)
Acquisition d'immobilisations à même les ressources non affectées	58 952	21 670
Solde à la fin	116 639	93 862
ACTIFS NETS AFFECTÉS À LA FORMATION CONTINUE		
Solde au début	5 000 $	5 000 $
Affectation d'origine interne (note 3)	-	-
Solde à la fin	5 000	5 000
ACTIFS NETS AFFECTÉS AU FONDS DE RECHERCHE		
Solde au début	27 562 $	20 005 $
Excédent des produits sur les charges (note 4)	(3 658)	7 557
Solde à la fin	23 904	27 562
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS		
Solde au début	59 119 $	42 241 $
Excédent des produits sur les charges	56 115	13 377
Amortissement des immobilisations	36 175	32 728
Excédent relié aux actifs nets affectés au Fonds de recherche (note 4)	3 658	(7 557)
	95 948	38 548
Investissement en immobilisations	(58 952)	(21 670)
	36 996	16 878
Solde à la fin	96 115 $	59 119 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2001

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par sa nature, l'Ordre est exempt d'impôt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre est raisonnablement assuré de sa réception.

Les produits de formation et de congrès sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Frais reportés

Les frais reportés représentent des frais engagés pour la défense d'un membre dans la cause l'opposant aux chiropraticiens relativement au champ de compétence respectif des deux professions ainsi que les frais engagés pour l'intégration à l'Ordre, des thérapeutes en réadaptation physique. Ces frais sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Immobilisations

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

Équipement de bureau	10 % linéaire
Équipements informatiques	20 % linéaire
Améliorations locatives	durée restante du bail soit 5 ans

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car, dans les circonstances, il n'ajouterait pas d'élément significatif pour la compréhension des états financiers.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

3. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE – FORMATION CONTINUE

Le Comité administratif a affecté des actifs nets non affectés de 5 000 $ en 1998 aux fins de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du Comité administratif.

4. FONDS DE RECHERCHE

Une portion des cotisations est spécifiquement désignée pour servir à récompenser les membres qui se sont distingués dans la recherche clinique. Un comité étudie les cas afin de retenir les candidats à qui des bourses et subventions seront versées à même le fonds.

5.DÉBITEURS

	2001	2000
Annonces publicitaires et divers	4 964 $	5 348 $
Taxe de vente	15 570	21 307
	20 534 $	26 655 $

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2001 Valeur comptable	2000 Valeur comptable
Équipement de bureau	98 215 $	57 968 $	40 247 $	41 579 $
Équipements informatiques	178 411	121 556	56 855	40 116
Améliorations locatives	31 556	12 019	19 537	12 167
	308 182 $	191 543 $	116 639 $	93 862 $

7. FRAIS REPORTÉS

	2001	2000
Frais de défense du champ de pratique professionnel, au coût	228 166 $	168 132 $
Frais d'intégration des thérapeutes en réadaptation physique, au coût	92 130	80 870
	320 296	249 002
Amortissement cumulé	(201 134)	(137 075)
	119 162 $	111 927 $

Les frais reportés seront amortis au cours des quatre prochaines années, de la façon suivante :

2001 – 2002	45 312 $
2002 – 2003	35 442
2003 – 2004	24 148
2004 – 2005	14 260
	119 162 $

8. CRÉDITEURS

	2001	2000
Fournisseurs	67 461 $	77 907 $
Salaires et charges sociales	18 353	19 209
	85 814 $	97 116 $

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En novembre 1998, l'Ordre a signé un bail pour ses locaux actuels. À la même date, le bailleur a relocalisé (à ses frais) les bureaux de l'Ordre et celui-ci a augmenté sa superficie. En vertu du bail et de cet addenda, l'Ordre s'est engagé à louer des bureaux pour une période de onze (11) ans se terminant le 31 août 2007 et représentant un montant total de 648 342 $ (incluant une période de 14 mois gratuits et excluant les frais communs qui sont estimés à 42 000 $ pour 2001-2002). Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices en vertu de ce bail sont les suivants :

	Loyer Minimum	Frais communs	Total
2001-2002	65 349 $	53 900 $	107 349 $
2002-2003	70 119	53 900	112 119
2003-2004	70 119	53 900	112 119
2004-2005	70 119	53 900	112 119
2005-2006	70 119	53 900	112 119
	345 825 $	269 500 $	555 825 $

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de photocopieurs pour une période de 72 mois se terminant le 6 mars 2006. Les versements exigibles sont de 18 224 $ par année et ils s'élèveront à 91 120 $ d'ici l'échéance.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXCERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

PRODUITS

	2001	2000
Cotisations des membres	**1 449 586 $**	**1 398 402 $**
Inscriptions et admissions à la pratique	22 425	22 180
Formation continue	**292 902**	**230 041**
Amendes	13 492	8 609
Liste des membres	**14 689**	**5 870**
Physio-Québec	40 858	34 877
Étude de dossiers	**5 504**	**8 498**
Congrès et symposium	114 821	-
Dépliants	**5 661**	**6 049**
Revenus d'intérêts	34 719	27 584
Autres revenus	**8 880**	-
Matériel promotionnel	2 851	168
Revenus d'administration	**175**	**62**
Cotisations et autres - Fonds de recherche	33 831	32 240
	2 040 394 $	**1 774 580 $**

RÉPARTITION DES CHARGES PAR PROGRAMME

	2001	2000
Bureau et Comité administratif	**48 042 $**	**34 318 $**
Administration générale et services aux membres	710 610	677 483
La présidence	**152 930**	**144 219**
Formation continue	285 701	233 558
Inspection professionnelle	**205 816**	**151 032**
Affaires professionnelles	92 732	89 503
Internat	-	**16 000**
Discipline	104 070	99 861
Communication	**240 009**	**281 983**
Comité des responsables cliniques, comités-conseils et comité Ad hoc	-	8 563
Congrès et symposium	**106 880**	-
Fonds de recherche	37 489	24 683
	1 984 279 $	**1 761 203 $**

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE

	2001	2000
Salaires	**666 643 $**	**640 763 $**
Charges sociales	74 283	72 875
Autres avantages - membres	**3 023**	**5 305**
Jetons de présence	30 350	19 875
Assurances	**5 637**	**5 064**
Vérification et tenue de livres	4 500	6 600
Frais légaux	**56 700**	**46 998**
Conférenciers	175 446	139 302
Projets spéciaux	**4 642**	**3 000**
Honoraires	65 563	50 812
Frais de déplacement et de séjour	**108 379**	**80 338**
Frais de télécommunication	19 930	17 466
Frais de poste	**62 862**	**48 843**
Imprimerie	19 777	20 097
Photocopies	**49 216**	**50 025**
Fournitures de bureau	10 513	10 778
Entretien et réparations	**4 572**	**3 264**
Formation du personnel	4 581	1 644
Taxes et permis	**10 047**	**10 905**
Location d'équipement et de salles	10 923	10 680
Loyer	**112 196**	**117 093**
Frais de représentation	1 985	3 143
Consultants en communications	**12 321**	**19 963**
Consultants en relations gouvernementales	8 074	4 446
Conseil interprofessionnel du Québec	**12 091**	**11 986**
Bourses et distinctions honorifiques	3 696	6 362
Autres charges	**5 641**	**6 115**
CSST et normes du travail	5 786	5 555
Consultants	**17 320**	**25 648**
Publicité et promotion	56 319	96 514
Physio-Québec et Physio-Info	**46 245**	**47 530**
Rapport annuel et Répertoire des membres	3 557	3 970
Dépliants	-	**4 269**
Amortissement des immobilisations	36 175	32 728
Amortissement des frais reportés	**64 059**	**49 800**
Intérêts et frais bancaires	11 730	8 758
Frais de congrès	**106 880**	-
Matériel promotionnel	5 024	5 103
Comité du Fonds de recherche	**989**	**2 183**
Bourses du Fonds de recherche	36 500	22 500
Alliance canadienne	**40 588**	**39 237**
Mauvaises créances	6 400	-
Revue de presse	3 116	3 666
	1 984 279 $	**1 761 203 $**

	Comité de discipline		Comité d'inspection professionnelle	
	2001	2000	2001	2000
REVENUS	13 492 $	8 609 $	- $	- $
COÛTS DIRECTS				
Salaires et contributions de l'employeur	83 483	81 223	100 595	79 531
Honoraires et frais juridiques	16 354	10 884	51 445	41 348
Honoraires de présence	750	750	19 650	10 350
Frais d'enquête	3 483	7 004	34 126	19 803
	104 070	99 861	205 816	151 032
QUOTE-PART DES FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION	35 641	34 771	53 483	52 156
	139 711	134 632	259 299	203 188
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(126 219) $	(126 023) $	(259 299) $	(203 188) $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

PRODUITS

	2001	2000
Cotisations des membres	1 449 586 $	1 398 402 $
Inscriptions et admissions à la pratique	22 425	22 180
Formation continue	292 902	230 041
Amendes	13 492	8 609
Liste des membres	14 689	5 870
Physio-Québec	40 858	34 877
Étude de dossiers	5 504	8 498
Congrès et symposium	114 821	-
Dépliants	5 661	6 049
Revenus d'intérêts	34 719	27 584
Autres revenus	8 880	-
Matériel promotionnel	2 851	168
Revenus d'administration	175	62
Cotisations et autres - Fonds de recherche	33 831	32 240
	2 040 394 $	1 774 580 $

RÉPARTITION DES CHARGES PAR PROGRAMME

	2001	2000
Bureau et Comité administratif	48 042 $	34 318 $
Administration générale et services aux membres	710 610	677 483
La présidence	152 930	144 219
Formation continue	285 701	233 558
Inspection professionnelle	205 816	151 032
Affaires professionnelles	92 732	89 503
Internat	-	16 000
Discipline	104 070	99 861
Communication	240 009	281 983
Comité des responsables cliniques, comités-conseils et comité Ad hoc	-	8 563
Congrès et symposium	106 880	-
Fonds de recherche	37 489	24 683
	1 984 279 $	1 761 203 $

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE

	2001	2000
Salaires	666 643 $	640 763 $
Charges sociales	74 283	72 875
Autres avantages - membres	3 023	5 305
Jetons de présence	30 350	19 875
Assurances	5 637	5 064
Vérification et tenue de livres	4 500	6 600
Frais légaux	56 700	46 998
Conférenciers	175 446	139 302
Projets spéciaux	4 642	3 000
Honoraires	65 563	50 812
Frais de déplacement et de séjour	108 379	80 338
Frais de télécommunication	19 930	17 466
Frais de poste	62 862	48 843
Imprimerie	19 777	20 097
Photocopies	49 216	50 025
Fournitures de bureau	10 513	10 778
Entretien et réparations	4 572	3 264
Formation du personnel	4 581	1 644
Taxes et permis	10 047	10 905
Location d'équipement et de salles	10 923	10 680
Loyer	112 196	117 093
Frais de représentation	1 985	3 143
Consultants en communications	12 321	19 963
Consultants en relations gouvernementales	8 074	4 446
Conseil interprofessionnel du Québec	12 091	11 986
Bourses et distinctions honorifiques	3 696	6 362
Autres charges	5 641	6 115
CSST et normes du travail	5 786	5 555
Consultants	17 320	25 648
Publicité et promotion	56 319	96 514
Physio-Québec et Physio-Info	46 245	47 530
Rapport annuel et Répertoire des membres	3 557	3 970
Dépliants	-	4 269
Amortissement des immobilisations	36 175	32 728
Amortissement des frais reportés	64 059	49 800
Intérêts et frais bancaires	11 730	8 758
Frais de congrès	106 880	-
Matériel promotionnel	5 024	5 103
Comité du Fonds de recherche	989	2 183
Bourses du Fonds de recherche	36 500	22 500
Alliance canadienne	40 588	39 237
Mauvaises créances	6 400	-
Revue de presse	3 116	3 666
	1 984 279 $	1 761 203 $

	Comité de discipline		Comité d'inspection professionnelle	
	2001	2000	2001	2000
REVENUS	13 492 $	8 609 $	- $	- $
COÛTS DIRECTS				
Salaires et contributions de l'employeur	83 483	81 223	100 595	79 531
Honoraires et frais juridiques	16 354	10 884	51 445	41 348
Honoraires de présence	750	750	19 650	10 350
Frais d'enquête	3 483	7 004	34 126	19 803
	104 070	99 861	205 816	151 032
QUOTE-PART DES FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION	35 641	34 771	53 483	52 156
	139 711	134 632	259 299	203 188
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(126 219) $	(126 023) $	(259 299) $	(203 188) $

Coordination des communications
Odette Trépanier, B.A., M.A., coordonnatrice des communications
Danielle Huet, C.F.E., B.A., secrétaire à la coordination des communications
Ordre professionnel des physiothérapeutes du Québec, Juillet 2001

ISSN : 1482-0749

Conception graphique : Bizier & Bouchard communication visuelle
Impression : Imprimerie Maska inc.